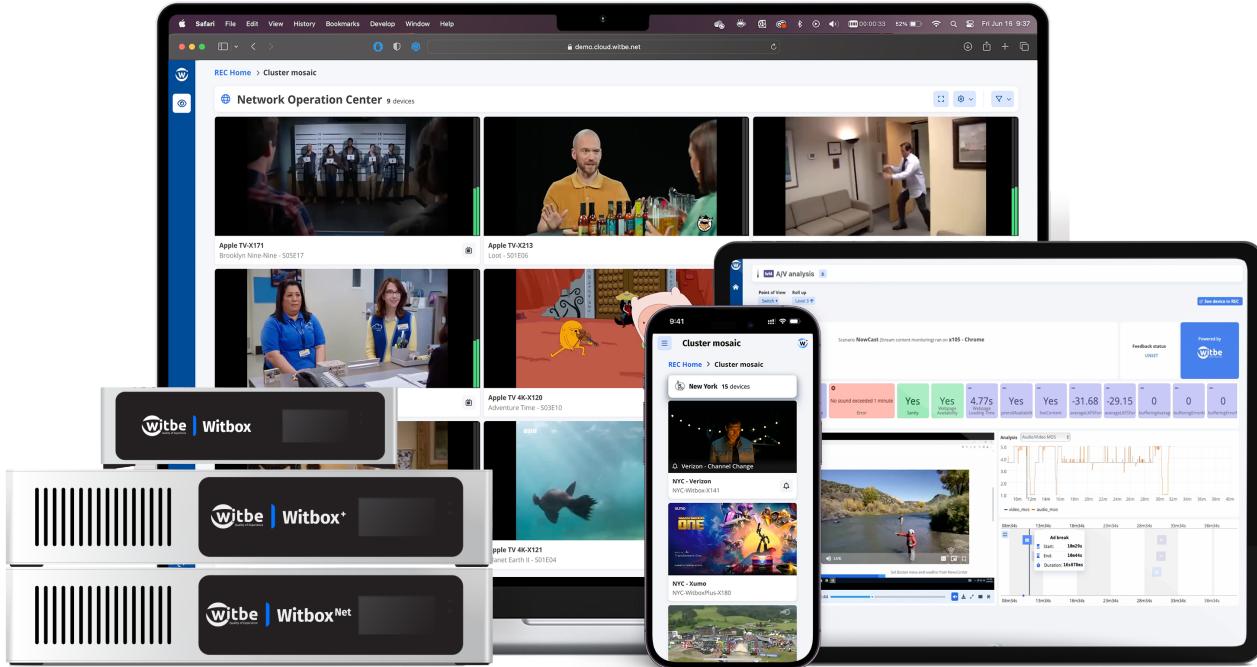




RAPPORT ANNUEL

Exercice 2024



WITBE

Société Anonyme au capital de 2.182.566,50 euros
Siège social : 18-22 rue d'Arras – Bâtiment A11 - 92000 NANTERRE
430 104 414 R.C.S. NANTERRE
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION ET RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR LES COMPTES SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions des Articles L. 225-100, L. 232-1 et L. 233-26 du Code de Commerce.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous informer de la marche des affaires de notre Société et de celle du Groupe au cours de l'exercice social allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, pour vous présenter les comptes annuels et consolidés et pour les soumettre à votre approbation.

Les rapports de vos Commissaires aux comptes, ceux de votre Conseil d'administration, les comptes de l'exercice et plus généralement l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice ont été arrêtés par votre Conseil d'administration en sa séance du 29 avril 2024.

1. ACTIVITE DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2024 ET FAITS MARQUANTS

1.1 SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1.1 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2024

Les sociétés globalement intégrées au 31 décembre 2024 sont Witbe Inc. (USA), Witbe Ltd (Hong-Kong), Witbe Pte. Ltd. (Singapour), Technologies Witbe Canada Inc. (Canada), Witbe Limited (Royaume-Uni), Witbe Sociedade Unipessoal Lda (Portugal) et Witbe FZ-LLC (Emirats Arabes Unis), toutes détenues à 100% par Witbe; leur activité est identique à celle de la maison mère.

1.1.2 Compte rendu de l'activité du groupe

En 2024, Witbe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 22,3 M€, en léger repli de -5% par rapport à l'exercice 2023 (variation identique à taux de change constants).

Retraité des ventes aux sous-traitants asiatiques de composants électroniques spécifiques Witbe nécessaires à la fabrication des Witbox¹, le chiffre d'affaires s'est établi à 22,1 M€, en recul de -4% (variation identique à taux de change constants).

¹ Le chiffre d'affaires retraité exclut les facturations à marge nulle aux sous-traitants asiatiques des composants électroniques spécifiques Witbe nécessaires à la fabrication des Witbox. Ces facturations à marge nulle se sont élevées à 177 K€ en 2024, contre 199 K€ en 2023.

Le modèle de vente de Witbe a évolué en 2024, afin de s'adapter au contexte économique et aux demandes de certains clients qui souhaitaient s'engager sur du long terme avec des investissements en mode CAPEX. Le chiffre d'affaires réalisé en mode Cloud (abonnements en mode SaaS) a ainsi reculé de -36% sur 2024. En intégrant les prestations de maintenance logicielle (+1%), le chiffre d'affaires récurrent de Witbe s'est établi à 6,7 M€ en 2024 (-19%), représentant 30% du chiffre d'affaires annuel (contre 35% en 2023 et 29% en 2022).

Au 31 décembre 2024, l'ARR (Annual Recurring Revenue - revenu annuel récurrent), qui intègre la valeur annuelle récurrente des contrats Cloud et des contrats de prestations de maintenance logicielle signés, s'élevait à 8,7 M€.

Witbe a enregistré une croissance annuelle de +2% sur la zone Amériques en 2024 (variation identique à taux de change constants), porté par les ventes de licences logicielles et de conception de scripts (+8%) et de services de maintenance et d'évolutions logicielles (+37%). La zone Amériques a représenté 53% des facturations de Witbe en 2024 (vs. 50% sur l'ensemble de l'année 2023).

En EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique), le chiffre d'affaires s'est élevé à 9,4 M€, en repli de -13% (-14% à taux de change constants). La zone EMEA a représenté 43% du chiffre d'affaires 2024 de Witbe (vs. 46% en 2023).

Enfin, l'Asie a enregistré un chiffre d'affaires de 1,0 M€ (retraité des facturations de composants à marge nulle), contre 0,8 M€ en 2023, soit une croissance de +35% (variation identique à taux de change constants).

L'exercice 2024 s'est déroulé dans un contexte économique difficile, sur fonds de rationalisation des coûts et vagues de licenciement chez les broadcasters et les acteurs de la Tech, de mouvements de consolidation dans l'industrie du streaming, et de contexte électoral et politique aux États-Unis.

Dans ce contexte adverse, Witbe a toutefois poursuivi sa stratégie de déploiement de son offre de supervision et tests automatisés des services vidéo, notamment auprès de l'univers des GAFAM.

1.1.3 Progrès réalisés

Dans le courant de l'année 2024, Witbe a continué sa politique d'industrialisation et d'optimisation de ses produits et de sa structure.

Bénéficiant de sa stratégie de déploiement massif de ses robots de mesures (Witbox) pouvant bénéficier d'upgrades logiciel ultérieurs, et malgré un léger recul de l'activité, la marge brute s'est élevée cette année à 19,9 M€, stable par rapport à son niveau de 2023.

Le taux de marge brute ressort à 90,2% en 2024, contre 86,6% un an plus tôt, sous l'effet d'un mix produit plus favorable porté par le modèle de vente hybride de Witbe (vente des Witbox et des licences logicielles associées et souscriptions d'abonnements au système central (Virtual NOC) et pour l'hébergement en mode Cloud.

À l'image de l'évolution de son modèle de vente, Witbe a fait preuve d'agilité et de réactivité en 2024 en poursuivant les actions d'optimisation de ses opérations menées depuis 2023, allégeant ainsi sensiblement sa structure de coûts de -1,1 M€ en 2024 par rapport à l'exercice précédent.

En hausse sur la première moitié de l'exercice sous l'effet de l'intégration dans les effectifs d'une partie des collaborateurs en portage salarial pour les filiales de Singapour et de Dubaï, les charges de personnel ont finalement baissé de -3% sur l'ensemble de l'exercice (-0,4 M€ en valeur). Sur le seul second semestre, elles ont diminué de -10% par rapport au 2nd semestre 2023 (-0,8 M€). Les mesures de réduction des frais de personnel (diminution de l'ordre de 20% des effectifs globaux en 18 mois) atteindront leur plein effet au 1er semestre 2025. À fin 2024, Witbe comptait 135 collaborateurs (hors VIE), contre 146 à fin 2023.

Les charges externes ont reculé de -11% en 2024, représentant des économies de -0,7 M€ par rapport à 2023, sous l'effet de la renégociation des contrats d'hébergement des robots Witbe à travers le monde et d'une meilleure maîtrise des coûts de structure (marketing, frais de déplacements, VIE, portage salarial).

L'EBITDA s'est élevé à 3,2 M€ en 2024, en hausse de +13% par rapport à l'exercice précédent, représentant une marge d'EBITDA de 14,5% contre 12,4% un an plus tôt.

À titre de comparaison, l'EBITDA 2023 bénéficiait d'une subvention (Autres produits d'exploitation) à caractère exceptionnel de 0,4 M€ liée à l'ERTC (Employee Retention Tax Credit - Crédit d'Impôt pour le Maintien de l'Emploi) pour la filiale américaine Witbe Inc.

Il convient également de souligner la baisse de 0,3 M€ de la production immobilisée (diminution des frais de R&D) entre 2023 et 2024, conduisant à une diminution du même montant des Autres produits d'exploitation.

Les dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions sont stables en 2024, à 3,5 M€.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à -2,0 M€ sur l'exercice. En réintégrant le crédit d'impôt recherche (désormais comptabilisé en impôts sur les bénéfices depuis le 1er janvier 2024 suivant le règlement ANC 2020-01), le résultat d'exploitation retraité s'établit à -0,3 M€, à comparer à -0,7 M€ en 2023.

Après comptabilisation d'un résultat financier de -0,6 M€ (-0,2 M€ lié au coût de la dette financière et -0,4 M€ relatif à des pertes de change latentes) et en l'absence de résultat exceptionnel significatif, le résultat net part du groupe ressort en amélioration à -1,1 M€ en 2024 contre -1,5 M€ l'exercice précédent.

1.1.4 Difficultés rencontrées

Comme indiqué précédemment, les principales difficultés du groupe sur l'exercice 2024 sont dues au contexte économique difficile, sur fonds de rationalisation des coûts et vagues de licenciement chez les broadcasters et les acteurs de la Tech, de mouvements de consolidation dans l'industrie du streaming, et de contexte électoral et politique aux États-Unis.

1.1.5 Résultats de l'activité du Groupe

Les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

(en K€)	Exercice 2024	Exercice 2023
Chiffre d'affaires consolidé	22.242	23.203
Charges d'exploitation	(27.101)	(29.173)
Résultat d'exploitation	(1.976)	(675)
Résultat financier	(563)	(704)
Résultat net	(1.127)	(1.538)
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net part groupe	(1.127)	(1.538)

1.1.6 Situation financière et endettement du Groupe

En 2024, Witbe a enregistré un solide cash-flow d'exploitation de +4,3 M€, porté notamment par une gestion optimisée des stocks et des dettes d'exploitation ayant permis une variation positive du BFR (besoin en fonds de roulement) à hauteur de +2,1 M€.

Les flux d'investissements, consacrés à la politique d'innovation produits, se sont élevés à -2,8 M€, en diminution par rapport à 2023 (-3,3 M€).

L'exercice a été marqué par un désendettement financier important de Witbe avec 2,4 M€ de remboursements de dettes financières, qui constituent la quasi-totalité des flux de financement (-2,4 M€).

Au final, la variation de trésorerie s'est établie à -1,0 M€ sur l'exercice écoulé.

Au 31 décembre 2024, la trésorerie disponible s'établissait à 0,7 M€ pour des dettes financières ramenées à 3,7 M€ (vs. 6,0 M€ à fin 2023), dont 1,8 M€ de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) en France et 1,9 M€ de Prêt Participatif Relance (PPR).

1.1.7 Indications sur les objectifs et la politique du Groupe concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture.

Ce point ne concerne pas le Groupe.

1.1.8 Indications sur l'exposition du Groupe aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.5 ci-dessous.

1.2 EVOLUTION PREVISIBLE

Durant cette nouvelle année 2025, le groupe entend continuer sa politique d'optimisation de ses structures, le travail sur l'industrialisation de ses produits étant terminé pour l'essentiel.

Concernant la structure financière de l'entreprise, Witbe est heureux d'annoncer la nomination de Christelle Garin au poste de CFO (Chief Financial Officer – Directrice administratrice et financière) de Witbe.

Basée à New York (Etats-Unis) auprès du management de Witbe et directement rattachée à Marie-Véronique Lacaze, Présidente-Directrice générale, et à Mathieu Planche, Directeur Général, Christelle Garin apporte son expérience de la fonction Finance, acquise au sein de différentes entités d'Orange Business, filiale de conseil et services IT du groupe Orange, pendant près de 20 ans.

Dans le cadre de ses fonctions, Christelle Garin aura notamment pour mission d'optimiser les processus financiers de Witbe, en mettant en œuvre des projets d'automatisation pour accroître l'efficacité du reporting et en contribuant à la gestion de la performance financière pour accompagner le développement et le financement de Witbe et de ses filiales.

D'autre part, les innovations majeures apportées au cours de l'année 2024 (Virtual NOC, Video Mobile Automation et Smart TV Automation, innovations basées sur l'IA, etc.) ont permis d'améliorer grandement la rapidité de déploiement et le maintien en conditions opérationnelles des technologies Witbe, tout en proposant aux clients de nouvelles fonctionnalités et algorithmes.

Ces évolutions témoignent de la volonté de l'entreprise de continuer à être, plus que jamais, une référence mondiale dans le monitoring et les tests automatisés des services vidéo.

Cette offre ouvre de nouvelles pistes de développements commerciaux pour le groupe, qui a travaillé sur différents partenariats afin d'accélérer ses déploiements internationaux.

Witbe a ainsi rejoint en début d'année le NCTC, organisation coopérative regroupant des câblo-opérateurs américains, permettant ainsi à ses adhérents d'accéder plus simplement et de manière standardisée aux produits du groupe.

Sur le plan technologique, Witbe a également annoncé un partenariat avec TAG Video System, leader des logiciels de monitoring en temps réel et de la visualisation des flux vidéo, afin de développer une solution commune de monitoring complète, couvrant l'ensemble du parcours de diffusion vidéo - depuis la source du flux, avec TAG Video Systems, et jusqu'à sa diffusion sur l'écran de l'utilisateur en conditions constantes et réelles partout dans le monde grâce aux technologies Witbe.

Plus récemment, Witbe a intégré à la Witbox un nouveau protocole de contrôle d'appareils : Device Automation Bus (DAB). Développé conjointement par Google, Netflix et Amazon, ce nouveau protocole de contrôle offre une API standardisée pour contrôler Set-Top Boxes et autres devices de streaming. Cette nouvelle capacité de la Witbox a été démontrée pour la première fois au YouTube Partner Summit, qui s'est déroulé à Tokyo (Japon) en Avril 2025, et où Witbe était invité.

Au cours de l'année, Witbe va renforcer son offre Virtual NOC (Network Operations Center), tout en investissant encore plus dans l'intelligence artificielle en continuant de développer de nouveaux algorithmes dans l'objectif de faciliter le déploiement des mesures Witbe, ainsi que leur analyse.

1.3 EVENEMENT(S) IMPORTANT(S) SURVENU(S) DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE JUSQU'A L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Bien que toujours attentifs à la situation macro-économique mondiale qui reste très préoccupante, le groupe ne prévoit pas de licenciement massif sur cette année. Il n'y a pas d'autres évènements marquants depuis le début de l'exercice.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La R&D se poursuit conformément à notre roadmap tant au niveau des robots avec l'extension de la gamme Witbox, qu'au niveau de la mise en œuvre et de la maintenance de ses produits.

Des développements sont toujours en cours pour améliorer l'usage de nos produits, tout en maintenant l'avancée technologique de notre gamme de robots.

L'entreprise se doit de maintenir une activité importante en matière de R&D, son avancée technologique sur plusieurs éléments de l'offre vidéo des opérateurs étant une clé de son succès actuel et futur.

Ses récents rapprochements tant auprès des grands faiseurs de l'industrie que de sociétés travaillant dans la technologie de la vidéo témoignent de son importance dans le secteur.

1.5 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET GESTION DES RISQUES

Les risques auxquels le Groupe est confronté ont été décrits dans le document de base enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mars 2016. Ces risques et leur nature n'ont pas évolué à la date de rédaction du présent rapport (voir en Annexe 3), à l'exception des conditions politico-économiques exogènes à l'entreprise.

LITIGES

A la date du présent rapport, il n'existe pas de litige en cours qui pourrait avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE WITBE DURANT L'EXERCICE 2024 ET FAITS MARQUANTS

L'activité de la Société se confondant avec l'activité du Groupe, puisque les filiales détenues par la Société sont dédiées à la commercialisation des produits du Groupe, plusieurs sections ci-dessous renvoient aux sections correspondantes de la première partie ci-dessus relative à l'activité du Groupe.

2.1 SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1.1 Compte rendu de l'activité de la Société

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1.2 ci-dessus.

2.1.2 Résultats de cette activité

Les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros	Exercice clos				
	Au 31/12/24	Au 31/12/23	Au 31/12/22	Au 31/12/21	Au 31/12/20
Chiffre d'affaires	12.678	15.333	18.884	14.285	11.005
Produits d'expl.	15.448	18.837	22.493	18.232	13.955
Total charges d'expl.	17.171	20.158	23.639	17.840	15.832
Résultat d'expl.	(1.722)	(1.322)	(1.146)	392	(1.878)
Résultat net	(1.216)	(477)	795	1.808	(657)
Fonds propres	16.858	18.074	18.552	17.757	15.948

Le résultat net comptable 2024 se solde par une perte nette comptable de 1.216.422 euros.

2.1.3 Modifications apportées au capital social

Il n'y a pas eu de modification apportée au capital social de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le capital social, au 31 décembre 2024 s'élève à la somme de 2.182.566,50 euros, divisé en 4.118.050 actions de 0,53 euro de valeur nominale chacune.

2.1.4 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de notre Société est joint en Annexe 2.

2.2 EVOLUTION PREVISIBLE

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.2 ci-dessus.

2.3 EVENEMENT(S) IMPORTANT(S) SURVENU(S) DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE JUSQU'A L'ETABLISSEMENT DU PRESENT RAPPORT

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.3 ci-dessus.

2.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.4 ci-dessus.

2.5 ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1 ci-dessus.

2.6 DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET GESTION DES RISQUES

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.5 ci-dessus.

2.7 INDICATIONS SUR LES OBJECTIFS ET LA POLITIQUE DE LA SOCIETE CONCERNANT LA COUVERTURE DE CHAQUE CATEGORIE PRINCIPALE DE TRANSACTIONS PREVUES POUR LESQUELLES IL EST FAIT USAGE DE LA COMPTABILITE DE COUVERTURE.

Nous vous prions bien vouloir vous reporter au paragraphe 1.1.7 ci-dessus.

2.8 DELAIS DE PAIEMENT - DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES CLIENTS

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

	Article D 441-6 I 1° : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D 441-6 I 2° : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	86					244	54					410
Montant total des factures concernées TTC	323 860	474 763	(22 516)	101 778	3 067 355	3 621 380	1 329 168	123 791	105 815	(88 787)	13 790 794	13 931 613
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	6,4%	9,4%	-0,4%	2,0%	60,6%	71,5%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							12,3%	1,1%	1,0%	-0,8%	127,4%	128,7%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-10 du Code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<i>Délais contractuels : indiqués sur la facture</i>						<i>Délais contractuels : indiqués sur la facture</i>					

2.9 PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE ECOULE

En ce qui concerne le résultat net comptable de l'exercice qui fait apparaître **une perte nette comptable de 1.216.422 euros**, nous vous proposons de l'affecter ainsi qu'il suit :

- Perte nette comptable	1.216.422 euros
Laquelle est affecté au poste "Report à Nouveau" du bilan.	=====

2.10 RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous précisons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents et qu'il n'est pas proposé de distribution de dividende au titre de l'exercice clos.

2.11 MONTANT DES DEPENSES ET FRAIS "SOMPTUAIRES" ET IMPOT SUPPORTE EN RAISON DE CES DEPENSES ET CHARGES

Aucune dépense de cet ordre n'a été effectuée, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2.12 ATTRIBUTION D'UNE REMUNERATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune rémunération n'a été versée aux administrateurs au cours de l'année 2024.

2.13 INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.13.1 Prise de participation ou de contrôle au cours de l'exercice écoulé

La Société n'a pris aucune participation ni en capital ni en droit de vote ou de contrôle au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française.

2.13.2 Activités et résultats des filiales et des Sociétés contrôlées

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre 2024 et sont d'une durée de 12 mois.

Filiales	Localisation	Capital social	Date de création	Chiffre d'Affaires	Résultat	Capitaux propres
Technologies WITBE Canada Inc.	Canada	100 CAD	avr-12	711.472	(87.793)	(2.192.957)
WITBE, Inc.	USA	1.000 USD	juin-04	13.309.798	334.057	(5.697.853)
WITBE Ltd	Hong Kong	1 HKD	mars-09	0	(47.900)	(781.499)
WITBE Pte. Ltd.	Singapour	341.951 EUR	juil-10	542.967	(542.962)	(2.088.975)
WITBE Limited	Royaume-Uni	1 GBP	fév-18	617.777	(60.296)	(960.867)
WITBE Sociedade Unipessoal Lda	Portugal	100 EUR	mai-22	269.854	(493.627)	(828.960)
WITBE FZ-LLC*	Emirats Arabes Unis	100.000 AED	mai-23	997.149	47.483	52.461

* exercice clos au 31.12.2023

Les taux de conversion utilisés sont les suivants :

- 1 euro = 1,4948 dollar canadien
- 1 euro = 1,0389 dollar US
- 1 euro = 8,0686 dollars de Hong Kong
- 1 euro = 0,8292 livre anglaise
- 1 euro = 3,8008 dirhams des Émirats arabes unis

2.13.3 Régularisations des participations croisées

Ce point ne concerne pas notre Société.

2.13.4 Actions d'autocontrôle

Ce point ne concerne pas notre Société.

2.14 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de fonds communs de placement d'entreprise à la clôture de l'exercice 2024.

À la clôture de l'exercice 2024, la participation des salariés telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce représentait 1,88 % du capital social de la Société.

2.15 INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

À titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2024, aux termes de sa septième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de dix pour cent (10 %) du capital social de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un nombre d'actions ajusté, le cas échéant, en fonction des opérations pouvant affecter le capital social postérieurement à l'Assemblée Générale Ordinaire. Dans le cadre de ce programme le prix maximum d'achat par action a été fixé à vingt-cinq euros (25 €) et le montant maximal des fonds à consacrer au rachat d'actions à trois millions d'euros (3 M €).

Récapitulatif des actions achetées et vendues au cours de l'exercice écoulé :

	Titres achetés	Prix Moyen Pondéré	Montant total	Titres vendus	Prix Moyen Pondéré	Montant total	Frais de négociation
janv-24	21.648	4,4257 €	95.807,85 €	20.626	4,5447 €	93.739,02 €	0
fév-24	11.899	3,9742 €	47.288,93 €	13.427	3,9376 €	52.869,58 €	0
mars-24	8.472	3,9831 €	33.744,85 €	9.451	3,9951 €	37.757,65 €	0
avril-24	13.053	3,9195 €	51.160,89 €	9.890	3,9882 €	39.443,72 €	0
mai-24	9.080	3,5367 €	32.113,23 €	10.511	3,5264 €	37.066,14 €	0
juin-24	8.324	3,2816 €	27.316,29 €	6.869	3,2332 €	22.209,02 €	0
juil-24	14.295	3,2998 €	47.170,32 €	12.202	3,2699 €	39.899,84 €	0
août-24	8.967	2,7284 €	24.465,29 €	9.045	2,6879 €	24.312,17 €	0
sept-24	7.261	2,4272 €	17.624,16 €	7.390	2,4745 €	18.286,92 €	0
oct-24	10.881	2,1190 €	23.056,61 €	15.504	2,0539 €	31.843,32 €	0
nov-24	13.265	2,5727 €	34.127,22 €	14.059	2,5367 €	35.663,84 €	0
déc-24	14.516	2,4416 €	35.442,07 €	11.738	2,4610 €	28.887,03 €	0
Total	141.661		469.317,71 €	140.712		461.978,25 €	0

actions inscrites au 31/12/2024	9.456
valeur au cours d'achat	36.989,14 €
valeur nominale	0,53 €
fraction du capital représentée (en %)	0,2296%

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.

2.16 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS EN 2024

La date de première cotation de l'action Witbe est le 18 avril 2016. Depuis lors, le cours de l'action évolue en fonction de l'offre et de la demande sur le marché Euronext Growth.

Période du 1er janvier au 31 décembre 2024		Date
Cours Min (clôture)	1,77 € / action	24/10/2024
Cours Max (clôture)	5,46 € / action	15/01/2024
Volume total échangé	1.095.840 titres	01/01– 31/12/24
Capitaux échangés	3.623.577 EUR	01/01– 31/12/24

2.17 AJUSTEMENT DES BASES DE CALCUL DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL ET DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

La Société n'a procédé à aucune opération sur le capital nécessitant de prendre des mesures d'ajustement au cours de l'exercice écoulé.

2.18 INJONCTIONS OU SANCTIONS PECUNIAIRES PRONONCEES PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

A ce jour, la Société n'a fait l'objet d'aucune procédure ou sanction relative à des pratiques anticoncurrentielles.

2.19 PRETS ENTRE ENTREPRISES

Nous n'avons rien à signaler dans ce domaine.

2.20 SUCCURSALE(S) EXISTANTE(S)

Nous n'avons rien à signaler dans ce domaine.

2.21 ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE

Ce point ne concerne pas notre Société.

2.22 INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Ce point ne concerne pas notre Société.

2.23 IDENTITE DES TITULAIRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement, au 31 décembre 2024, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

	Actions	%	Droits de vote	%
Groupe Familial Planche	2.108.767	51,21 %	3.794.949	64,30 %

Le Groupe Familial Planche est composé de Madame Marie-Véronique Lacaze, Monsieur Jean-Michel Planche, Monsieur Mathieu Planche et Monsieur Arnaud Planche, depuis la dissolution suivie de sa liquidation de la société Tancred ventures, holding d'investissement personnel, contrôlée à parité par Marie-Véronique Lacaze et Jean-Michel Planche, n'avait plus lieu d'être avec le temps.

La société Tancred Ventures détenait jusqu'au 24 juin 2024, date de sa dissolution, 388.815 actions Witbe auxquelles étaient attachées 777.630 droits de vote. Ces actions ont été attribuées aux deux seuls associés de la société Tancred Ventures, Monsieur Jean-Michel Planche, à hauteur de 194.408 actions Witbe et à Madame Marie-Véronique Lacaze à hauteur de 194.407 actions Witbe dans le cadre de la clôture des opérations de liquidation amiable.

Aucun autre actionnaire n'a informé la Société de ce qu'il détenait une fraction du capital supérieure à l'un des autres seuils fixés par l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

2.24 OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES (ART. L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les opérations déclarées par les dirigeants mentionnés à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société ont été les suivantes au cours de l'exercice :

Identité	Fonctions	Actions acquises ou souscrites	Actions cédées
Madame Marie-Véronique Lacaze	Président du Conseil d'administration et Directeur Général	198.207*	0
Monsieur Jean-Michel Planche	Administrateur et Directeur Général Délégué	198.208*	0
Tancred Ventures *	Personne morale liée à Monsieur Jean-Michel Planche et à Madame Marie-Véronique Lacaze	0	388.815
TOTAL		396.415	388.815

(*) la société Tancred Ventures détenait jusqu'au 24 juin 2024, date de sa dissolution, 388.815 actions Witbe auxquelles étaient attachées 777.630 droits de vote. Ces actions ont été attribuées aux deux seuls associés de la société Tancred Ventures, Monsieur Jean-Michel Planche, à hauteur de 194.408 actions Witbe et à Madame Marie-Véronique Lacaze à hauteur de 194.407 actions Witbe dans le cadre de la clôture des opérations de liquidation amiable.

2.25 INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC DES PARTIES LIEES

Le tableau suivant présente le montant des transactions avec des parties liées au sein des rubriques du bilan et du compte de résultat des comptes consolidés du Groupe Witbe au 31 décembre 2024 :

DETAIL DES PARTIES LIEES	Participations
Immobilisations financières (nettes)	368 241
Créances clients	17 391 195
Autres créances	(355 316)
Emprunts et dettes financières	-
Dettes fournisseurs	(3 338 051)
Autres dettes	-
Charges d'exploitation	(2 372 931)
Produits d'exploitation	4 219 433
Charges financières	(124 428)
Produits financiers	153 094

RESOLUTIONS

Lorsque vous aurez entendu la lecture des rapports du Commissaire aux comptes et que nous aurons répondu aux questions que vous aurez bien voulu nous poser, nous vous demanderons au bénéfice des explications qui vous auront été fournies, d'approuver les résolutions qui vous sont soumises et de donner quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice 2024.

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

WITBE

Société Anonyme au capital de 2.182.566,50 euros
Siège social : 18-22 rue d'Arras – Bâtiment A11 - 92000 NANTERRE
430 104 414 R.C.S. NANTERRE
(la « Société »)

**RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
ETABLIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par votre Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le présent rapport a été tenu à votre disposition dans les délais légaux.

I- OPTION CHOISIE POUR EXERCER LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Aucun changement relatif à l'exercice de la direction générale n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

II- LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par chacun de vos mandataires sociaux dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé.

Madame Marie-Véronique LACAZE est Présidente – Directrice Générale de la société WITBE et assume également les mandats suivants :

- Directrice et présidente de la société WITBE, Inc. (USA),
- Directrice de la société WITBE Ltd (Hong Kong),
- Directrice de la société WITBE Pte. Ltd. (Singapour),
- Présidente de la société Technologies WITBE Canada Inc. (Canada),
- Directrice de la société WITBE Limited (Royaume-Uni),
- Gérante de la société WITBE Sociedade Unipessoal Lda (Portugal),
- Directrice de la société WITBE FZ-LLC (Emirats Arabes Unis).

Monsieur Jean-Michel PLANCHE est (i) Administrateur et (ii) Directeur Général Délégué de la société WITBE et assume également les mandats suivants :

- Directeur de la société WITBE, Inc. (USA),
- Directeur de la société WITBE Ltd (Hong Kong),
- Directeur de la société WITBE Pte. Ltd. (Singapour),
- Administrateur de la société Technologies WITBE Canada Inc. (Canada),
- Directeur de la société WITBE Limited (Royaume-Uni).

Monsieur Paul ROLLAND est (i) Administrateur et (ii) Directeur Technique de la société WITBE et assume également le mandat suivant :

- Administrateur de l'association Aura.

Annexe 1

Monsieur Mathieu PLANCHE est (i) Directeur Général Délégué de la Société et assume également les mandats de :

- Directeur de la société WITBE Limited (Royaume-Uni),
- Directeur de la société WITBE Pte. Ltd. (Singapour),
- Directeur de la société WITBE Ltd (Hong Kong),
- Directeur Général de la société Technologies WITBE Canada Inc. (Canada),
- Directeur et CEO de WITBE, Inc. (USA),
- Directeur de la société WITBE FZ-LLC (Emirats Arabes Unis).

III- ATTRIBUTION DE STOCK-OPTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La Société n'a attribué en 2024 aucune option de souscription ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux.

IV- ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La Société n'a attribué en 2024 aucune action à titre gratuit aux mandataires sociaux.

V- CONVENTIONS CONCLUES PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE DE LA SOCIETE AVEC UNE FILIALE

Conformément à l'article L. 225-37-4 du code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention n'est intervenue durant l'exercice, directement ou par personne interposée, entre d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et d'autre part, des sociétés contrôlées par Witbe au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à l'exception de la signature d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Paul ROLLAND afin de reconduire sa prime d'intéressement pour 2023, autorisé par décision du Conseil d'administration en date du 22 avril 2024.

VI- V- DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Objet	Date de l'assemblée générale	Durée de la délégation (Echéance)	Plafond	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	5 juin 2023 (8 ^{ème} résolution)	26 mois (05/08/2025)	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1.000.000 € Montant nominal maximum de titres de créances : 10.000.000 €	Néant

Annexe 1

Objet	Date de l'assemblée générale	Durée de la délégation (Echéance)	Plafond	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public, à l'exclusion des offres au public visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	5 juin 2023 (9 ^{ème} résolution)	26 mois (05/08/2025)	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 2.000.000 € (1) Montant nominal maximum de titres de créances : 20.000.000 € (2)	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières emportant augmentation de capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public visée au 1 ^o de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs (Placement privé)	5 juin 2023 (10 ^{ème} résolution)	26 mois (05/08/2025)	Dans la limite de 20% du capital social par an Montant nominal maximum des augmentations de capital : 2.000.000 € (1) Montant nominal maximum de titres de créances : 20.000.000 € (2)	Néant
Augmentation de capital par augmentation du nombre de titres à émettre, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale	5 juin 2023 (11 ^{ème} résolution)	26 mois (05/08/2025)	Dans la limite de 15% de l'émission initiale et des plafonds suivants : - Montant nominal maximum des augmentations de capital avec DPS : 1.000.000 € (montant nominal maximum de titres de créances : 10.000.000 €) (3) - Montant nominal maximum des augmentations de capital avec DPS : 2.000.000 € (montant nominal maximum de titres de créances : 20.000.000 €) (4)	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes.	5 juin 2023 (12 ^{ème} résolution)	26 mois (05/08/2025)	700.000 euros	Néant

Annexe 1

Objet	Date de l'assemblée générale	Durée de la délégation (Echéance)	Plafond	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice
Attribution d'actions gratuites au profit aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	5 juin 2023 (13 ^{ème} résolution)	38 mois (05/08/2026)	Montant maximal de l'autorisation : 21.290,10 euros	Néant

- (1) dans la limite d'un plafond global de 2.000.000 euros commun aux 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 5 juin 2023.
- (2) dans la limite d'un plafond global de 20.000.000 euros commun aux 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} résolutions de l'assemblée générale du 5 juin 2023.
- (3) ces montants s'imputant sur les plafonds applicables visés à la 8^{ème} résolution de l'assemblée générale du 5 juin 2023.
- (4) ces montant s'imputant sur (i) sur le montant du plafond applicable visé à la 9^{ème} résolution ou à la 10^{ème} résolution ou à la 11^{ème} résolution, selon la délégation initialement utilisée.

Nous vous remercions de nous donner acte de la lecture du présent rapport.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICES CONCERNES				
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	2 164 986	2 164 986	2 182 566,50	2 182 566,50	2 182 566,50
Nombre des actions ordinaires existantes	4 084 880	4 084 880	4 118 050	4 118 050	4 118 050
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
<input type="checkbox"/> par conversion d'obligations					
<input type="checkbox"/> par exercice de droits de souscription					
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 005 477	14 284 841	18 883 766	15 333 463	12 678 260
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	333 117	3 486 931	2 569 941	1 853 156	2 262 205
Impôts sur les bénéfices	- 1 556 887	-1 230 334	-1 158 472	-1 230 289	-1 045 783
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-657 169	1 808 195	795 045	-477 171	-1 216 422
Résultat distribué					
<u>Résultats par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.46	1.15	0.91	0.75	0.55
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-0.16	0.44	0.193	-0.12	-0.30
Dividende attribué à chaque action					
<u>Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	91	96	92	82	75
Montant de la masse salariale de l'exercice	6 507 699	6 735 676	6 508 779	5 715 429	4 492 939
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	2 897 915	3 037 107	2 908 072	2 486 073	2 036 620

PRINCIPAUX RISQUES

1.1 RISQUES RELATIFS AU MARCHE SUR LEQUEL INTERVIENT LA SOCIETE

1.1.1 Risques spécifiques liés aux évolutions technologiques

Le marché du monitoring² de la qualité des réseaux, des services et des applications, sur lequel le Groupe opère, nécessite des développements technologiques conséquents, permanents et coûteux pour intégrer les innovations technologiques récurrentes (nouveau format vidéo 4K, services vidéo en accès direct sur Internet appelés services OTT ou "over-the-top") et pour répondre au mieux aux besoins des opérateurs et des entreprises de superviser la qualité des réseaux et de leurs applications au travers du prisme de la qualité d'expérience (QoE : *Quality of Experience*) réellement délivrée à leurs clients ou utilisateurs. Depuis sa création, le Groupe a ainsi consacré une part significative de ses ressources au développement d'une offre compétitive, la plus pertinente et performante possible dans le domaine du monitoring de la qualité d'expérience. Pour rester à la pointe de son marché, le Groupe devra poursuivre son engagement fort en matière de R&D pour à la fois enrichir son offre de nouveaux produits et services, tout en améliorant l'offre existante.

Malgré la capacité démontrée par le Groupe depuis sa création à intégrer successivement toutes les évolutions technologiques apparues sur le marché, il existe toujours un risque de voir apparaître des nouvelles technologies toujours plus complexes imposant au Groupe de réaliser des investissements plus importants que ceux jusque-là menés pour adapter son offre à celles-ci. Si le Groupe ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques ou prenait du retard dans la réalisation de ces développements, face notamment à des concurrents disposant de moyens plus importants, son incapacité à développer des produits nouveaux ou à les introduire à temps sur le marché rendrait son offre commerciale moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

1.1.2 Risques liés à la concurrence

Le marché du monitoring est un marché concurrentiel au sein duquel bon nombre d'acteurs disposent de moyens financiers significatifs. Dans le domaine de la QoE, certains des concurrents du Groupe sont des acteurs disposant de larges ressources et disposant d'une notoriété plus étendue que celle du Groupe, notamment certains groupes américains. Les ressources importantes de ces concurrents de grande taille leur permettent d'affecter des moyens conséquents à la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. De plus, certains concurrents pourraient adopter une politique de prix agressive.

Les solutions de monitoring existantes sur le marché comprennent deux types de solutions, d'une part celles centrées sur les infrastructures et la « santé » des réseaux, communément appelées outils de QoS (Quality of Services : Qualité de Services) et celles centrées sur la qualité des services et la qualité d'expérience utilisateur dénommées outils de QoE. Le marché du monitoring regroupe un nombre important d'acteurs, avec davantage d'acteurs présents sur le segment historique de la QoS que sur celui, plus récent, de la QoE. Cependant, ce dernier segment connaît un essor significatif supérieur à celui de la QoS et constitue donc une opportunité pouvant conduire à l'apparition de nouveaux acteurs au cours des prochaines années.

Aussi, le Groupe pourrait avoir à faire face à plus ou moins long terme à une concurrence accrue mais considère cependant bénéficier d'avantages concurrentiels significatifs dans le domaine du monitoring de la QoE. Celles-ci sont importantes à deux niveaux :

- en termes d'avance technologique : s'appuyant sur 18 ans de développement pour le compte de plus de 300 clients à travers le monde, le Groupe dispose aujourd'hui d'une offre complète et très avancée technologiquement permettant de proposer des fonctionnalités uniques sur le marché (l'algorithme SmartPing, le Witbe Video MOS (Mean Opinion Score), Workbench ou encore Witbe Earth et le récent Witbe DataLab) ;

² Le terme monitoring correspond à la fois au monitoring post production et au test & validation pré-production.

- en termes de savoir-faire démontré : l'expérience et le niveau d'expertise des équipes de Witbe est aujourd'hui tels que le Groupe est capable de travailler avec des opérateurs ou entreprises de toutes tailles et de s'adapter dans les meilleurs délais aux innovations du marché, en développant une offre qui correspond aux attentes des clients, dans un contexte de renouvellement et d'enrichissement permanent des solutions existantes sur le marché. Ceci s'explique par une forte culture d'entreprise souhaitée par les fondateurs du groupe, toujours très proche du besoin réel de ses clients. Ceci conduit à une politique de moyen et long terme, privilégiant les révolutions technologiques de fond.

Malgré l'existence de ces avantages concurrentiels significatifs, si le Groupe n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à cette pression concurrentielle actuelle et future, sa capacité à augmenter, voire à maintenir ses parts de marché, pourrait s'en trouver plus ou moins sérieusement affectée. De telles situations pourraient avoir un impact défavorable plus ou moins significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives du Groupe.

1.2 RISQUES LIES A L'ACTIVITE

1.2.1 Risques liés à la sécurité des produits commercialisés par le Groupe

Le Groupe évolue sur un marché marqué par de fréquentes évolutions et sur des réseaux sur lesquels interviennent différents acteurs. Les données informatiques et leur traitement sont stockés sur les serveurs de la Société ou des clients, et constituent la base de l'activité du Groupe.

Par conséquent, cela expose les produits ou services commercialisés par le Groupe, et les données qu'ils contiennent (stockées chez le client ou chez Witbe), de manière continue, à différents risques liés à la sécurité, comme notamment les risques de piratage informatique ou industriel (attaques de virus informatiques, «bugs» informatiques ou autres dysfonctionnements) provenant du réseau, ou encore les risques de mauvais fonctionnement du produit sur le réseau des clients (si l'installation du produit chez le client entraînait d'éventuels dysfonctionnements).

Ces problèmes éventuels pourraient perturber le bon fonctionnement des produits de Witbe, ou remettre en cause ses analyses et son monitoring. Ils pourraient causer des dommages significatifs au Groupe, comme notamment un retard dans la réalisation de projets, la divulgation d'informations qui pourraient être confidentielles et avoir un impact négatif sur l'image du Groupe. Ceci pourrait contraindre le Groupe à des dépenses supplémentaires pour, par exemple, rapatrier les données sauvegardées et/ou remettre les systèmes dans leur état initial de fonctionnement.

Cependant, l'intégralité des données de développement et de production est sauvegardée quotidiennement sur des serveurs propriétaires répartis sur plusieurs sites, ce qui permet la réplication des logiciels dans des lieux de stockage différents et protégés afin de maximiser la sécurité. De plus, les équipes techniques de Witbe sont habituées aux systèmes à forte contrainte (fonctionnement 24x7) et ont conçu un système particulier, permettant de s'abstraire de risques de dépendance à un opérateur, une structure d'hébergement ou un centre de données ; Witbe est son propre opérateur réseau et dispose, comme les opérateurs, d'un AS (Autonomous System) dédié :AS15436.

Witbe ne dépend pas d'un seul opérateur et loue ses propres infrastructures télécom (fibres) pour relier ses centres de données critiques en région parisienne. Witbe est aussi présent sur le principal point d'échange de trafic Internet en France, à Paris et à Lyon et échange son trafic pour bénéficier des meilleures redondances et performances avec la plupart des opérateurs français. Ceci permet à Witbe d'être indépendant de tous fournisseurs Internet ou télécom.

Outre la possibilité de perte de données à cette occasion, de tels événements pourraient entraîner des conséquences défavorables significatives sur l'image du Groupe et sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son chiffre d'affaires.

1.2.2 Risques relatifs aux clients

Risques liés à la solvabilité des clients du Groupe

Le Groupe adresse deux typologies de clientèle : d'une part, les opérateurs de télécommunication de type « tiers1 » et les fournisseurs de contenu regroupés sous le terme de « Telcos » et d'autre part, le segment « Corporate » dénommant de grandes entreprises de tous secteurs (banques, assurances, industrie...). Son portefeuille clients est composé pour l'essentiel de grands comptes parmi les acteurs de référence de leur secteur. Compte-tenu de la qualité de signature de ses clients, le Groupe n'a donc été confronté à ce jour, qu'à de rares cas l'ayant conduit à devoir provisionner des créances clients face à l'incertitude liée à un risque de non-recouvrement.

Risques de dépendance vis-à-vis d'un nombre restreint de clients

Compte tenu de l'actuel volume d'activité et du chiffre d'affaires croissant par client, la perte d'un client important ne causerait pas une réduction importante du chiffre d'affaires ou une difficulté de recouvrement de créances clients et ne pourrait affecter défavorablement l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe.

1.2.3 Risques liés aux fournisseurs

La Société s'est organisée en veillant à ne pas être soumise à un risque fournisseurs important :

- au niveau matériel : l'essentiel des achats nécessaires à la partie équipement « Hardware » de son offre, concerne des composants standards (de type boîtiers, cartes mères, processeurs, cartes fonctionnelles...) disponibles auprès de nombreuses sources ;
- au niveau logiciel : l'essentiel de la technologie du Groupe est développé en interne. La Société ne recourt pas à de la sous-traitance de R&D, à la différence de nombreuses sociétés sur le marché et utilise des licences de type base de données et/ou bureautique largement répandues sur le marché et ne créant donc aucune situation de dépendance pour le Groupe. Toutefois, le Groupe peut être amené à passer des accords de licences avec un nombre restreint de fournisseurs pour notamment :
 - o répondre à des besoins spécifiques (mécanismes d'authentification et de déchiffrement de flux vidéo par exemple) afin par exemple d'adapter les robots aux propres choix technologiques de certains clients,
 - o intégrer des technologies normalisées (ITU par exemple).

En conséquence, la Société estime à ce jour ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur et veillera à l'avenir à maintenir cet état de fait.

1.2.4 Risques liés au déploiement commercial du Groupe

Le déploiement commercial du Groupe dépendra de sa capacité à améliorer et enrichir sa gamme de solutions au rythme des évolutions technologiques et à étoffer la force de vente dans des délais ou à des conditions compatibles avec ses anticipations de croissance. Cette force de vente est composée de l'équipe commerciale du Groupe relayée par une force de vente indirecte composée principalement d'intégrateurs et de distributeurs dont la montée en puissance sur certaines zones géographiques et/ou secteurs de débouchés (« Telcos » ou « Corporate ») constitue l'un des axes de développement du Groupe.

Malgré l'ancienneté de l'équipe commerciale actuelle, le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de recruter, former et fidéliser :

- une force de vente directe qualifiée dans des délais et à des conditions financières compatibles avec son expansion, dans les pays dans lesquels il commercialise directement ses produits ;

- les collaborateurs nécessaires à l'identification, au recrutement, à la formation et à l'animation des intégrateurs et/ou distributeurs dans les pays qui seront abordés par une force de vente indirecte.

Le Groupe ne peut pas non plus garantir, dans les zones géographiques considérées comme prioritaires pour lesquelles il fait ou entend faire appel à une force de vente indirecte, que les intégrateurs et distributeurs disponibles disposeront des compétences nécessaires pour promouvoir au mieux des solutions du Groupe et consacreront les ressources nécessaires au succès commercial de ses produits. Afin de limiter ce risque, une partie de la force de vente directe a pour mission d'intervenir de manière systématique en tant que support technique et stratégique auprès des distributeurs du Groupe à la fois lors d'actions commerciales comme la présence sur des salons et durant les processus de vente. Ce type de support pourra également intervenir auprès de grands intégrateurs, de manière ponctuelle.

En cas de survenance de l'une ou l'autre de ces situations, la conquête de nouveaux clients et/ou la valorisation du portefeuille client existant pourraient en être plus ou moins affectées ainsi que par voie de conséquence, l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

1.3 RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

1.3.1 Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès du Groupe dépend du travail et de l'expertise des membres de la direction et de collaborateurs scientifiques et techniques clés et en particulier de Marie-Véronique Lacaze son Président-Directeur Général, de Jean-Michel Planche son Directeur Général Délégué à l'innovation et aux technologies, de Mathieu Planche son Directeur Général Délégué, ainsi que de Paul Rolland, son Directeur technique.

L'indisponibilité temporaire ou définitive de certains collaborateurs clés pourrait entraîner :

- des pertes de savoir-faire et la fragilisation de certaines activités, d'autant plus forte en cas de départ à la concurrence, ou
- des carences en termes de compétences techniques pouvant ralentir l'activité et pouvant altérer, à terme, la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs.

Face à ce risque, le Groupe a mis en place dans ses contrats de travail avec le personnel cadre des dispositifs spécifiques à son activité et conformes à la législation en droit du travail tels que des clauses de transfert de la propriété intellectuelle et de confidentialité. La Société a également mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel et des personnes clés sous la forme de rémunération variable et/ou d'attribution de titres donnant accès au capital de la Société (options de souscription d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise). Le départ ou l'indisponibilité temporaire de collaborateurs clés, notamment si un remplacement adéquat n'était pas trouvé en temps utile, pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le chiffre d'affaires du Groupe ainsi que sur ses perspectives de développement.

Par ailleurs, le Groupe mène une politique sociale visant à privilégier la promotion interne et à seconder chaque poste stratégique du Groupe grâce à des adjoints directs. Ceci conduit à une forte fidélité des collaborateurs de Witbe, dont la plupart sont toujours présents, depuis la création en 2000 et à minimiser au maximum l'impact de tout départ éventuel.

1.3.2 Risques liés au recrutement de nouveaux collaborateurs et à la fidélisation de son personnel clé

Le Groupe aura besoin de recruter de nouveaux cadres dirigeants et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités. Le Groupe est en concurrence avec d'autres sociétés françaises ou étrangères pour recruter et retenir les personnels scientifiques et techniques hautement qualifiés. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés

à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique. Ayant placé le capital humain au cœur de l'organisation du Groupe, la Société a mis en place des systèmes de motivation et de fidélisation du personnel sous la forme d'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »), options de souscription, attributions gratuites d'actions et de mécanisme de rémunération variable ou de primes sur salaire en fonction de la performance pour certains salariés, et/ou au regard des résultats de l'entreprise pour d'autres. L'incapacité du Groupe à attirer et retenir ces personnes clés pourrait l'empêcher globalement d'atteindre ses objectifs et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière, son développement et ses perspectives.

1.3.3 Risques relatifs à de potentielles opérations de croissance externe

A ce jour, la stratégie de développement du Groupe est uniquement fondée sur de la croissance organique et le Groupe n'envisage pas à ce stade d'opération de croissance externe. Cependant, malgré l'absence de démarche structurée en la matière, le Groupe n'exclut pas de réaliser une ou plusieurs opérations d'acquisitions, si l'opportunité se présentait, qui lui permettraient d'accélérer sa croissance. Des acquisitions sélectives de briques technologiques nouvelles ou complémentaires pourraient par exemple être envisagées. La mise en œuvre de cette stratégie dépend, en partie, de la capacité du Groupe à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes puis, à les intégrer avec succès dans ses opérations ou sa technologie. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera à même d'identifier les meilleures opportunités et de réaliser ces acquisitions, pas plus qu'il ne peut assurer qu'il parviendra à intégrer avec succès toute brique technologique acquise. Tout problème rencontré par le Groupe dans l'intégration d'autres technologies est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, l'acquisition de technologies, tout comme la conclusion d'autres transactions d'importance pourraient faire peser sur le Groupe des coûts significatifs. Le Groupe pourrait avoir à financer de telles acquisitions en contractant des emprunts, ou en émettant des titres de capital, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et se voir imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires. L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques.

1.4 RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

1.4.1 Risques liés à la propriété intellectuelle

En matière de propriété intellectuelle, le Groupe mène une politique de protection intellectuelle principalement défensive. En effet, les technologies développées par le Groupe consistent principalement en des logiciels dont la protection est assurée essentiellement par les dispositions légales relatives aux droits d'auteur, en l'état actuel du droit français et du droit européen. Ces logiciels ne font pas l'objet de mesures de protection particulière complémentaires. Les codes source des logiciels Witbe ont été déposés auprès de l'APP (Agence de Protection des Programmes) dans un premier dépôt, et les développements plus récents sont publiés de la même façon. Le dépôt des codes source à l'APP ne permet toutefois que de donner une date certaine au dépôt d'une œuvre sans établir la titularité des droits de propriété intellectuelle sur cette œuvre.

La Société considère que la rapidité des évolutions technologiques et la complexité du système Witbe permet de limiter le risque de piratage : le temps nécessaire à la réplication des logiciels (contenant les lignes de codes) et du matériel (sans lequel le logiciel ne peut être utilisé) prendrait un temps tel que le produit piraté serait déjà quasiment obsolète.

Par ailleurs, compte-tenu des technologies et produits développés par la Société et de la législation française applicable, la protection par des brevets n'est pas envisageable *stricto sensu* en France et en Europe et elle représenterait des coûts importants s'il devait être envisagé de mettre en œuvre une telle protection en dehors de

l'Europe sur tous les marchés potentiels sur lesquels le Groupe pourrait déployer son activité, outre la protection limitée qu'offre un brevet. La Société n'a pas déposé à ce jour de brevet en France ou à l'étranger.

La marque Witbe est déposée en France, aux Etats-Unis et au Canada. Cependant, il existe un risque que des tiers contreviennent à ces droits ou remettent en cause leur existence et/ou leur validité, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur l'activité du Groupe et nécessiter d'engager des dépenses pour défendre les intérêts des sociétés du Groupe. Cela étant, à la date du présent rapport, le Groupe n'est pas confronté à de telles situations et ne l'a pas été au cours de dernières années.

Le Groupe pourrait être contraint de recourir à des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait entraîner des dépenses importantes pour le Groupe, des mobilisations de ressources et peser de façon importante sur son résultat. De plus, surveiller l'utilisation non autorisée de produits et de technologies est difficile, et la Société ne peut être certaine qu'elle pourra éviter les détournements ou les utilisations non autorisées de ses produits et de ses technologies. A l'inverse, la Société ne peut garantir qu'il n'existe pas de logiciels développés par des tiers qui pourraient permettre d'engager une action à l'encontre du Groupe. Celle-ci ne peut pas non plus garantir qu'il n'existe pas de droits de marques antérieurs d'un tiers qui pourraient permettre d'engager une action en contrefaçon à son encontre ou que la protection territoriale de ses marques soit suffisante compte-tenu de son marché. Cela étant, le Groupe n'a jusqu'à la date du présent rapport jamais été confronté à de telles situations.

Dans ses relations avec ses clients et avec ses collaborateurs, la politique de la Société est de conserver ses droits de propriété intellectuelle par des clauses contractuelles. Toutefois, la Société ne peut garantir que les dispositions mises en place en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle empêcheront le détournement ou l'utilisation illicite de son savoir-faire par des tiers, ou que ses concurrents ne développeront pas des technologies similaires aux siennes.

La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et la rentabilité du Groupe.

1.4.2 Risques liés à l'utilisation des logiciels sous licence « Open Source » (ou logiciels libres)

Le Groupe peut être amené à utiliser des logiciels provenant de tiers, en particulier, des logiciels sous licence dites « *Open Source* » (licences de type GPL, GPLv2, LGPL v2.1, Apache 2.0, BSD Licence, Eclipse Public Licence v1.0, GNU General Public Licence, MIT... liste non exhaustive). L'équipe de développeurs du Groupe peut utiliser ces logiciels pour réduire le temps et le coût de développement. L'utilisateur de logiciels libres doit se conformer aux conditions d'utilisation prévues par son auteur dans le contrat de licence auxquelles ils sont soumis. Ces logiciels libres peuvent être utilisés, modifiés, redistribués librement selon les termes de la licence qui les régissent.

Le Groupe ne développe pas à partir de ces technologies « *Open source* » mais isole ces modules pour en garantir la maintenabilité et circonscrire les droits qui y sont attachés. Les codes du Groupe font alors appel à ces modules en des endroits parfaitement identifiés. Si le Groupe est amené à corriger certains de ces modules, le fruit de ces recherches et de ce travail est alors re-publié et partagé avec la communauté.

1.4.3 Risques liés à l'utilisation de technologie de logiciels sous licence

La Société estime ne pas être dépendante d'accords de licence majeurs dont le non-renouvellement serait susceptible de remettre en cause l'activité même du Groupe ou d'avoir un impact significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives de développement.

1.4.4 Risques environnementaux

La nature des activités du Groupe n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

1.5 RISQUES FINANCIERS

1.5.1 Risque de liquidité

Aucune dette financière n'est soumise au respect de covenant.

Le Groupe revoit régulièrement ses sources de financement afin de maintenir une liquidité suffisante à tout moment.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les douze prochains mois.

1.5.2 Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour contribuer au financement de ses activités de Recherche & Développement en France, le Groupe a opté pour le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR »), qui consiste pour l'Etat à octroyer un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements, les amortissements du matériel de recherche, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les frais de propriété intellectuelle.

Il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

1.5.3 Risque de change

Le Groupe a recours à plusieurs devises de facturation dont principalement l'euro, le dollar américain et le dollar canadien. Il engage également des dépenses opérationnelles dans ces mêmes devises à travers ses implantations locales (Paris, New-York et Montréal) ce qui contribue en partie à un adossement mécanique du risque de change. Au regard de son stade de développement actuel, le Groupe estime le risque de change résiduel non couvert comme peu significatif et n'a donc mis en place aucun mécanisme spécifique de couverture. Compte-tenu de son plan de développement, la Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraine à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques. Si elle ne devait pas parvenir à prendre des dispositions en matière de couverture de fluctuation des taux de change efficace à l'avenir, ses résultats d'exploitation pourraient en être altérés.

1.5.4 Risque de taux

La Société n'a pas d'exposition au risque de taux d'intérêt.

1.5.5 Risques liés à la saisonnalité de l'activité

L'activité de Witbe est marquée par une saisonnalité différente selon les zones ce qui atténue son impact au niveau consolidé. Pour la zone EMEA et plus particulièrement l'Europe, l'activité est régulièrement relativement soutenue au mois de décembre du fait des soldes de lignes budgétaires disponibles chez un grand nombre de clients ayant une clôture comptable calée sur l'exercice civil. En Amérique du Nord, les ventes marquent généralement un rythme soutenu au cours du deuxième trimestre imputable notamment à de nombreuses clôtures d'exercice au cours du 1^{er} semestre civil.

1.5.6 Risque lié à l'existence d'instruments dilutifs

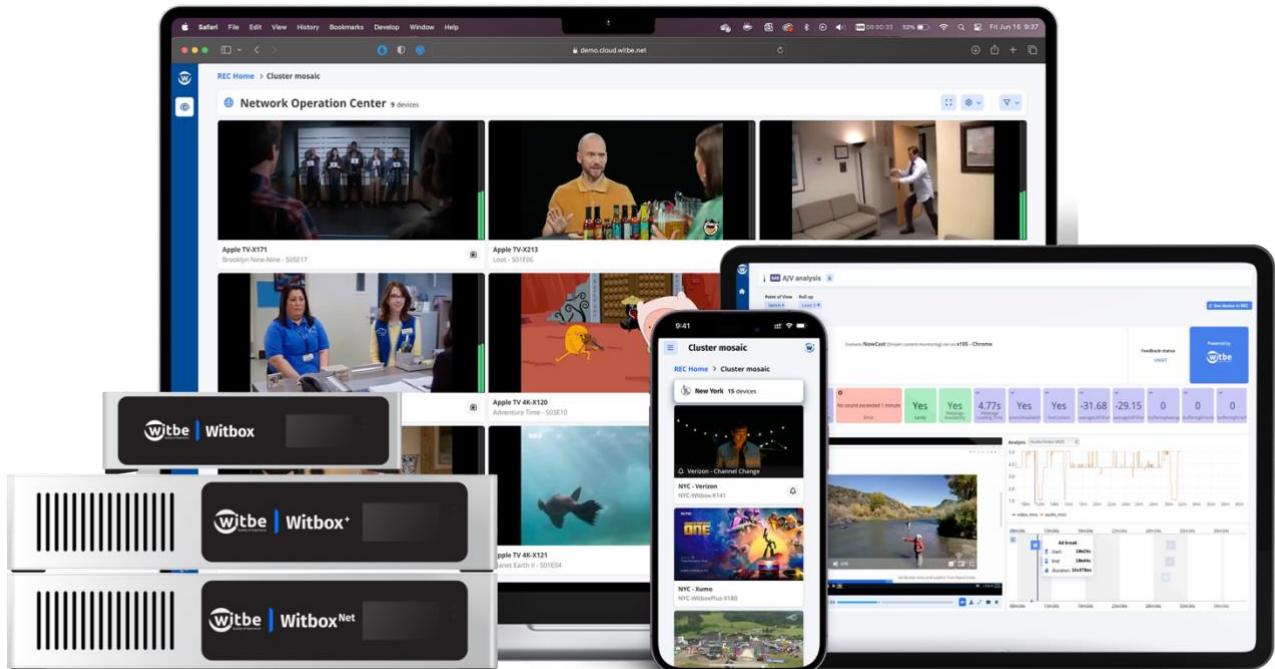
A ce jour, la Société a procédé à l'attribution de plans de BCE et d'actions gratuites au profit de dirigeants et de salariés du Groupe.

La Société pourrait procéder à l'avenir à l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux instruments financiers donnant accès au capital de la Société dans le cadre, notamment, de sa politique de motivation de ses dirigeants et salariés. Dans de tels cas, il en résulterait une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.



COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024



SOMMAIRE

Bilan consolidé.....	3
Compte de résultat consolidé.....	4
Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	5
Tableau des flux de trésorerie consolidé.....	6
Annexe des comptes consolidés	7
1. Nature de l'activité et événements significatifs	7
Information relative à la société et à son activité.....	7
Evènements marquants de la période.....	7
Evènements postérieurs à la période	7
2. Périmètre de consolidation.....	8
3. Principes et méthodes comptables	8
Référentiel comptable	8
Comparabilité des comptes	9
Modalités de consolidation	9
3.1.1. Méthodes de consolidation.....	9
3.1.2. Conversion des états financiers et des transactions libellées en monnaie étrangère	9
3.1.3. Utilisation de jugements et d'estimations	9
Méthodes et règles d'évaluation	10
3.1.4. Immobilisations incorporelles.....	10
3.1.5. Immobilisations corporelles.....	10
3.1.6. Immobilisations financières	11
3.1.7. Stocks et encours	11
3.1.8. Créances	11
3.1.9. Affacturage	11
3.1.10. Valeurs mobilières de placement.....	12
3.1.11. Reconnaissance du chiffre d'affaires	12
3.1.12. Prise en compte des produits à la clôture de l'exercice	12
3.1.13. Disponibilités.....	12
3.1.14. Provisions	13
3.1.15. Engagements de retraite et avantages similaires	13
3.1.16. Impôts différés	13
3.1.17. Crédit impôt recherche.....	13
3.1.18. Résultat exceptionnel	13
3.1.19. Résultat par action	14
3.1.20. Information sectorielle	14
3.1.21. BSPCE, et actions gratuites.....	14
4. Notes relatives au bilan et au compte de résultat.....	14
5. Autres informations.....	28

BILAN CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros)

ACTIF	Notes	31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
Immobilisations incorporelles	1	8 348	8 764
Immobilisations corporelles	1	346	725
Immobilisations financières	1	434	427
ACTIF IMMOBILISE		9 128	9 916
Stocks et encours	2	809	1 345
Créances clients et comptes rattachés	3	5 534	5 485
Autres créances et comptes de régularisation	3	4 170	3 782
Valeurs mobilières de placement	5	-	-
Disponibilités	5	727	1 501
ACTIF CIRCULANT		11 240	12 114
TOTAL DE L'ACTIF		20 369	22 030
PASSIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	6	2 183	2 183
Primes d'émission		8 321	8 321
Réserves et résultat consolidé		(4 146)	(3 018)
Autres		(1 280)	(879)
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		5 078	6 607
Intérêts des minoritaires		-	-
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		5 078	6 607
PROVISIONS		1 019	667
Emprunts et dettes financières	8	3 713	5 997
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9	1 663	1 251
Autres dettes et comptes de régularisation	9	8 895	7 508
DETTES		14 271	14 756
TOTAL DU PASSIF		20 369	22 030

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros)

	Notes	2024	2023	2023 <i>Proforma</i>
		12 mois	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	10	22 242	23 203	23 203
Autres produits d'exploitation	11	2 883	5 295	3 897
PRODUITS D'EXPLOITATION		25 124	28 498	27 100
Achats consommés	12	(2 345)	(3 276)	(3 276)
Charges de personnel	13	(15 526)	(15 939)	(15 939)
Autres charges d'exploitation	12	(5 552)	(6 225)	(6 225)
Impôts et taxes		(159)	(206)	(206)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Net	14	(3 519)	(3 528)	(3 528)
CHARGES D'EXPLOITATION		(27 101)	(29 173)	(29 173)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECiations DES ECARTS D'ACQUISITION		(1 976)	(675)	(2 073)
Dotations aux amortissement et dépréciations des écarts d'acquisition		-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION APRES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECiations DES ECARTS D'ACQUISITION		(1 976)	(675)	(2 073)
Charges et produits financiers	15	(563)	(704)	(704)
Charges et produits exceptionnels	16	(143)	(146)	(146)
Impôts sur les bénéfices	17	1 556	(13)	1 385
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(1 127)	(1 538)	(1 538)
Résultat net - Part des intérêts minoritaires		-	-	-
RESULTAT NET - PART DU GROUPE		(1 127)	(1 538)	(1 538)
Résultat par action (en euros)	18	(0,27)	(0,37)	(0,37)
Résultat dilué par action (en euros)	18	(0,27)	(0,37)	(0,37)

*A compter des exercices ouverts en 2024, le règlement ANC 2020-01 ne permet plus de comptabiliser le Crédit d'Impôts Recherche (CIR) en « Subvention d'exploitation », parmi les « Autres produits ». Le CIR doit être présenté selon les dispositions du PCG : en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Afin de faciliter la comparaison des comptes 2024 avec l'exercice précédent, la colonne **2023 Proforma** présente le compte de résultat selon cette nouvelle méthode.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(montants en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Titres d'auto-contrôle	Ecarts de conversion	Total - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
31/12/2022	2 183	8 321	(2 867)	753	(132)	(1 004)	7 254	-	7 254
Exercice de BSPCE							-	-	-
Attribution d'actions gratuites	-	-	-				-	-	-
Variation des titres d'auto-contrôle				2		2	-	-	2
Affectation du résultat exercice N-1		753		(753)		-	-	-	-
Subventions - CIR (nouveau règlement ANC n°2020-01)		634				634	-	634	
Variation des écarts de conversion					255	255	-	-	255
Autres mouvements	-	-	-			-	-	-	-
Résultat de l'exercice			(1 538)			(1 538)	-	(1 538)	
31/12/2023	2 183	8 321	(1 480)	(1 538)	(130)	(749)	6 607	-	6 607
Attribution d'actions gratuites							-	-	-
Augmentation de capital			(0)			(0)	(0)		(0)
Variation des titres d'auto-contrôle				(7)		(7)	-	-	(7)
Affectation du résultat exercice N-1		(1 538)		1 538		-	-	-	-
Subventions - CIR (nouveau règlement ANC n°2020-01)						-	-	-	-
Variation des écarts de conversion					(393)	(393)	-	(393)	
Autres mouvements			(0)			(0)	-	(0)	
Résultat de l'exercice				(1 128)		(1 128)	-	(1 128)	
31/12/2024	2 183	8 321	(3 018)	(1 128)	(138)	(1 142)	5 079	-	5 078

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(montants en milliers d'euros)

	Notes	2024 12 mois	2023 12 mois
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net des sociétés intégrées		(1 128)	(1 538)
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
Amortissements et provisions (nets)		3 834	3 831
CIR comptabilisé au compte de résultat		(1 685)	(1 398)
Variation des impôts différés			
(Plus) / moins values de cession		102	(6)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		1 123	889
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Variation des créances d'exploitation		82	(430)
Variation des stocks et encours		550	498
Variation des dettes d'exploitation		1 448	(2 881)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		2 080	(2 813)
CIR encaissé sur la période		1 057	1 192
Flux net de trésorerie lié à l'activité		4 261	(732)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations ⁽¹⁾		(2 779)	(4 060)
Cessions d'immobilisations		5	792
Incidence des variations de périmètre		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(2 774)	(3 268)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire		(0)	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-	-
Emissions d'emprunts		-	4 419
Remboursements d'emprunts		(2 426)	(1 974)
Cession (acq.) nette actions propres		12	36
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(2 414)	2 481
VARIATION DE TRESORERIE			
Incidences des variations de taux de change		11	(28)
Incidence des changements de méthode			
Trésorerie à l'ouverture	5	1 180	2 726
Trésorerie à la clôture	5	265	1 180
VARIATION DE TRESORERIE		(927)	(1 518)
Décomposition de la trésorerie nette			
Disponibilités et valeurs mobilières (hors actions propres)	5	727	1 501
Concours bancaires courants	5	(463)	(321)
Trésorerie nette		265	1 180

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

1. NATURE DE L'ACTIVITE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE ET A SON ACTIVITE

Witbe (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe Witbe (« le groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 430 104 414.

Le Groupe est un spécialiste de la mesure de la qualité d'expérience (QoE pour Quality of Experience), qui conçoit et commercialise des produits de monitoring de réseaux (robots d'une part et interfaces logicielles d'autre part), permettant aussi bien aux opérateurs et fournisseurs de services qu'aux entreprises de contrôler la qualité réellement délivrée à l'utilisateur final de leurs services IP (Protocole Internet).

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 18-22 rue d'Arras – Bâtiment A11 - 92000 Nanterre.

La société est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth d'Euronext.

Les états financiers consolidés pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ont été arrêté par le Conseil d'administration le 29 avril 2025.

EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

Pour faire face aux difficultés économiques, aux mutations technologiques ainsi qu'à la réorganisation nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité, l'entité française a procédé à des licenciements économiques au cours du mois d'avril 2024.

Aucun autre évènement significatif ayant un impact sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA PERIODE

Aucun évènement matériel postérieur à la clôture n'est à reporter.

2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Nom de la société	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social
Witbe SA	Société mère	-	-	France	SIREN : 430 104 414 18-22 rue d'Arras – Bâtiment A11 – 92000 Nanterre
Witbe Inc	Intégration globale	100 %	100 %	Etats-Unis	76 Grand Avenue – Massapequa – NY 11758
Technologies Witbe Canada Inc.	Intégration globale	100 %	100 %	Canada	24 Mount Royal West – Suite 1002.1 – Montréal H2T 2S2
Witbe Ltd.	Intégration globale	100 %	100 %	Hong Kong	Suite 2101 – 21/F Tower 1 – Lippo Center – 89 Queens Way
Witbe Pte Ltd.	Intégration globale	100 %	100 %	Singapour	138 Robinson Road #11-02 – Oxley Tower – Singapore 068906
Witbe Ltd	Intégration globale	100 %	100 %	Grande-Bretagne	7 Savoy Court – London, WC2R 0EX
Witbe Sociedade Unipessoal Lda	Intégration globale	100 %	100 %	Portugal	Rua do Mar Vermelho n°2 – Piso 2 – Fracão AR, Escitorio 1.07.1.Y. 2.4 – 1990 152 Lisboa
Witbe FZ-LLC	Intégration globale	100 %	100 %	Emirats arabes unis	Aurora Tower - Office 1201 Twelfth Tower - Media City - Dubaï

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le Code de commerce, en conformité avec le Règlement ANC n°2020-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Toutes les méthodes préférentielles, lorsqu'elles sont applicables, ont été retenues par le groupe.

Compte tenu de la trésorerie disponible au 31 mars 2025 et sur la base des prévisions de trésorerie établies par la direction sur les douze prochains mois, les présents comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

COMPARABILITE DES COMPTES

L'exercice clos au 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois, comme celui de l'exercice précédent.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués sur l'exercice précédent, à l'exception du crédit d'impôt recherche, désormais comptabilisé en « Impôts sur les bénéfices » au 31 décembre 2024, selon le règlement ANC 2020-01.

MODALITES DE CONSOLIDATION

3.1.1. Méthodes de consolidation

Toutes les filiales du groupe sont contrôlées et sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Les opérations et les soldes intragroupe sont éliminés.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels clos au 31 décembre 2024, retraités, le cas échéant, pour se conformer aux principes comptables retenus par le groupe.

3.1.2. Conversion des états financiers et des transactions libellées en monnaie étrangère

Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euros de la façon suivante :

- les postes de la situation financière, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de change à la date de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les capitaux propres sur la ligne « Écarts de conversion ».

Les opérations libellées en devises sont converties en euros au taux du jour de la transaction. Les dettes et créances libellées en devises sont converties en euros au taux en vigueur à la date de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées en compte de résultat.

3.1.3. Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principaux jugements effectués ainsi que les principales estimations faites ont porté sur l'évaluation :

- des actifs incorporels ;
- des impôts différés ;
- des provisions ;
- du Crédit d'Impôt Recherche ; et
- des produits constatés d'avance.

METHODES ET REGLES D'EVALUATION

3.1.4. Immobilisations incorporelles

Les frais de développement portés à l'actif du bilan sont composés de coûts de développement de logiciels. Ils sont évalués à leur coût de production.

En application de la méthode préférentielle, les dépenses de développement sont immobilisées dès lors que le groupe peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- le groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe ;
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe et portés à l'actif concernent essentiellement des développements applicatifs faisant l'objet d'un suivi annuel individualisé par projet et ayant de sérieuses chances de réussite commerciale. Les frais de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont comptabilisés en charges.

Le coût de production des logiciels est constitué par des dépenses de personnel (salaires des développeurs et des ingénieurs).

Ces coûts sont comptabilisés en « immobilisations en cours » jusqu'à la mise en service. A compter de cette date, ils sont virés à un compte d'immobilisation incorporelle et amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans qui correspond, selon la Direction, à la durée estimée de consommation des avantages économiques futurs.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent essentiellement à des logiciels acquis comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée d'un an.

3.1.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Le groupe applique la méthode préférentielle en inscrivant à l'actif de son bilan les biens exploités au travers des contrats de crédit-bail et assimilés. Ces contrats de location sont qualifiés de location-financement et font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés lorsqu'ils ont pour effet de transférer au groupe WITBE la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

La valeur vénale du bien à la date de la signature du contrat est comptabilisée en immobilisations corporelles et un amortissement est constaté sur la durée de vie du bien. La dette correspondante est

inscrite au passif avec enregistrement des intérêts financiers y afférents et le loyer de la redevance de crédit-bail est annulé au compte de résultat.

A la différence des contrats de location-financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers dans le poste « autres achats et charges externes ».

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire à compter de leur mise en service sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations.

A ce titre, les durées suivantes sont retenues :

- Matériel informatique et de bureau : 3 à 5 ans.
- Agencements et mobilier : 10 ans.
- Matériel de transport : 5 ans.

Les actifs corporels immobilisés font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur actuelle apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas de biens susceptibles de donner lieu à une approche par composant.

3.1.6. Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont représentatives de dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée dès qu'apparaît une perte probable.

Les actions d'auto-contrôle comptabilisées en immobilisations financières dans les comptes individuels sont retraitées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés et les plus et moins-values de cession sont éliminées.

3.1.7. Stocks et encours

Les stocks correspondent à des achats de marchandises valorisés à leur coût d'acquisition.

La méthode de valorisation utilisée pour les sorties de stock de marchandises est le coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

3.1.8. Crédances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

3.1.9. Affacturage

Le groupe a recours à un prestataire d'affacturage auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre le groupe et le factor. Par ailleurs, les contrats ne sont pas sans recours pour le factor et stipulent que les créances clients cédées par le groupe et non réglées 90 jours après leur échéance théorique seront « défincées ».

La comptabilisation des opérations d'affacturage du groupe suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours du factor et en conséquence

déconsolidation des créances cédées et encaissées (les créances cédées et non encaissées étant inscrites en autres créances sur le factor).

En cas de défancement des créances par le factor, les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturage et retournées au groupe, chargé d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » au Bilan du groupe en créances clients avec pour contrepartie une dette pour le factor correspondant au montant des créances initialement financées, charge au groupe d'en assurer le recouvrement.

3.1.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3.1.11. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de rabais, remises, ristourne, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le Groupe, qui distingue :

- *Offre hardware* : les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés ;
- *Offre software* :
 - Vente sous forme de licences : chiffre d'affaires généré au moment de la mise à disposition ;
 - Vente sous forme d'abonnement (Cloud/SaaS) : chiffre d'affaires reconnu linéairement sur la durée de l'abonnement ;
 - Le chiffre d'affaires généré par la maintenance et support logiciels est étalé sur la période couverte.
- *Prestations de services* : le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires (installation, conseil sur site, personnalisation...) au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

3.1.12. Prise en compte des produits à la clôture de l'exercice

Les produits facturés avant que les prestations les justifiant aient été effectuées sont inscrits en produits constatés d'avance.

Les prestations effectuées n'ayant pas fait l'objet d'une facturation à la date de clôture sont comptabilisées en produits d'exploitation par l'intermédiaire du compte « Clients - factures à établir ».

3.1.13. Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au bilan, dans les « Emprunts et dettes financières » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

3.1.14. Provisions

Des provisions sont constatées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des évènements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

3.1.15. Engagements de retraite et avantages similaires

Le groupe a adopté la recommandation ANC n° 2014-03 pour l'évaluation et la comptabilisation de ses engagements de retraites et avantages similaires.

Le seul engagement de retraite à prestations définies du groupe est constitué par les indemnités de fin de carrières légales et conventionnelles (IFC) du personnel des entités françaises. Le coût actuarial des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat d'exploitation en « Dotations aux amortissement et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

Les autres plans de retraite supportés par le groupe sont des plans à cotisations définies pour lesquels l'engagement de l'employeur se limite au versement des cotisations prévues.

3.1.16. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les comptes consolidés, ainsi que pour les reports déficitaires.

L'impôt différé est calculé en tenant compte du taux de l'impôt qui a été voté à la date de clôture et dont il est prévu qu'il s'applique lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Un impôt différé actif est constaté dès lors que les perspectives de recouvrement de cet actif sont probables.

3.1.17. Crédit impôt recherche

Les frais de développement étant immobilisés, jusqu'au 31 décembre 2023 le CIR (incluant le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation) figurant dans le poste « Impôts sur les sociétés » dans les comptes sociaux est reclassé en « Produits constatés d'avance » et en « Autres réserves » dans les comptes consolidés, puis rapporté au résultat sous la rubrique « Subvention d'exploitation » figurant dans les « Autres produits » selon les mêmes modalités que les frais de développement inscrits à l'actif du bilan.

A compter des exercices ouverts en 2024, le règlement ANC 2020-01 ne permet plus ce traitement. Le CIR doit être présenté selon les dispositions du PCG, de manière uniforme dans les comptes consolidés et dans les comptes individuels : en diminution de l'impôt sur les bénéfices, conformément à la note d'information de l'ANC du 11 janvier 2011.

Au 01 janvier 2024, les « Produits constatés d'avance » liés au CIR s'élève à 627 milliers d'euros et les « Autres réserves » liés au CIR à 2 569 milliers d'euros. Les « Produits constatés d'avance » ont été repris au résultat par la nouvelle rubrique applicable, en « Impôts sur les bénéfices ». Le CIR de l'exercice 2024, s'élevant à 1 057 milliers d'euros, est quant à lui été constaté en totalité en « Impôts sur les bénéfices ». Pour plus d'informations sur les impacts de ce changement de méthode, se rapporter aux notes 9-17.

3.1.18. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-référence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

3.1.19. Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat net dilué, le résultat net part du groupe de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'incidence maximale de la conversion des éléments dilutifs en actions ordinaires. Est donc intégrée au calcul du résultat par action l'incidence de l'émission future éventuelle d'actions y compris celles résultant de la conversion d'instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

L'incidence à la baisse due à l'existence d'instruments pouvant donner accès au capital est déterminée en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et indépendamment de la probabilité de conversion en actions ordinaires, et en excluant les instruments relutifs.

Lorsque le résultat net de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.1.20. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles. La segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle est issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne du Groupe. Les secteurs d'activités ou les zones géographiques représentant moins de 10 % du total consolidé ont été regroupés.

3.1.21. BSPCE, et actions gratuites

Conformément aux principes comptables français, lors de l'attribution de BSPCE et d'actions gratuites, aucune charge de rémunération n'est constatée au titre de l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans. L'augmentation de capital est constatée pour le prix d'exercice lors de l'exercice du bon ou de la levée de l'option par le bénéficiaire.

4. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2023	Acquisitions	Cessions / Diminutions	Reclassements	Variation des cours de change	31/12/2024
Immobilisations incorporelles						
Frais de recherche et de développement	30 492	2 736	-	301	-	33 529
Concessions et droits similaires	1 193	-	(478)	-	7	722
Immobilisations incorporelles en cours	1 446	-	-	(301)	-	1 145
	33 132	2 736	(478)	-	7	35 397
Immobilisations corporelles						
Agencements généraux et mobilier	492	25	(159)	-	11	368
Matériel de bureau et informatique	4 043	18	(1 899)	-	20	2 182
<i>dont matériel acquis en location-financement</i>	1 239	-	-	-	-	1 239
Matériel de transport	30	-	(9)	-	1	21
	4 565	42	(2 067)	-	31	2 571
Immobilisations financières						
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	427	1	(5)	-	10	433
	427	1	(5)	-	10	433
TOTAL Brut	38 123	2 779	(2 550)	-	48	38 401
 <hr/>						
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variation des cours de change	31/12/2024
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement	(23 221)	(3 130)	-	-	-	(26 351)
Concessions, brevets, licences	(1 148)	(22)	478	-	(6)	(698)
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
	(24 368)	(3 153)	478	-	(6)	(27 049)
Immobilisations corporelles						
Agencements généraux et mobilier	(292)	(42)	159	-	(7)	(182)
Matériel de bureau et informatique	(3 523)	(287)	1 796	-	(14)	(2 028)
<i>dont matériel acquis en location-financement</i>	(1 171)	(23)	-	-	-	(1 194)
Matériel de transport	(25)	-	9	-	(0)	(15)
	(3 839)	(330)	1 965	-	(20)	(2 225)
Immobilisations financières						
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
TOTAL Amortissements et Dépréciations	(28 208)	(3 482)	2 442	-	(26)	(29 274)
IMMOBILISATIONS NETTES		9 916				9 127

Les frais de recherche et de développement se sont élevés à 3 036 985 euros sur 2024 dont 2 736 385 euros de production immobilisée.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de cinq ans, correspondant à la durée estimée de procuration d'avantages économiques pour la société.

Au cours de l'exercice, la Société a travaillé sur des avancées technologiques dans différents domaines stratégiques, visant à améliorer le déploiement des produits, l'expérience utilisateur et la performance des applications Witbe. Ces travaux illustrent l'engagement de l'entreprise à être une référence de pointe dans le monitoring et les tests automatisés des services vidéo.

Les principaux frais de développement capitalisés sur la période sont les frais rattachés aux projets suivants, s'inscrivant dans la continuité de notre effort d'innovation technologique :

1. Simplification des déploiements des technologies Witbe

Afin de simplifier le déploiement des technologies Witbe, l'entreprise a lancé au cours du semestre deux produits innovants. Les nouveaux Video Mobile Automation et Smart TV Automation permettent ainsi un déploiement plus rapide et plus simple des Witbox qui servent à contrôler respectivement des mobiles et des TV connectées. Les opérateurs et fournisseurs de contenus qui gèrent une gamme variée d'appareils disposent ainsi de la même simplicité de déploiement, peu importe le type de device, ainsi qu'un maintien en conditions opérationnelles plus efficace.

2. Virtual NOC : REC

Suite à un cycle de développement très intensif, le logiciel Remote Eye Controller (REC), élément central de la galaxie de produits de Witbe, a été totalement revu au cours du semestre, pour en faire la meilleure technologie de NOC virtuel du marché. Disponible depuis n'importe quel device (PC ou mobile), le REC permet aux clients du groupe de visualiser la vidéo de n'importe quel device connecté à une Witbox, et de contrôler l'appareil à distance. De nouvelles fonctionnalités telles que les capacités d'enregistrement de la vidéo, ou l'intégration des alertes dans la mosaïque, permettent à nos clients de résoudre les problèmes en temps réel, et assure une collaboration plus efficace entre les équipes.

3. Plateforme d'observabilité : Smartgate

Grâce à des améliorations à différents niveaux de l'application, la plateforme d'observabilité Smartgate est devenue encore plus indispensable pour les clients du groupe. La nouvelle Matrice de Comparaison aide les équipes QA à évaluer rapidement si les versions logicielles qu'ils valident respectent leurs objectifs de QoE. Une refonte des bases de données a également permis de nombreuses améliorations de performance.

4. Innovations basées sur l'IA

Les initiatives de l'entreprise en IA ont visé sur le dernier semestre à optimiser le scripting, ainsi que la pertinence de certains KPIs. La dernière version de l'algorithme Smart Navigate navigue ainsi désormais de manière autonome dans les menus des décodeurs TV (STB) avec toujours plus de précision et supporte encore plus d'interfaces utilisateurs, notamment les menus de type « rails », démocratisés par les applications Amazon et Netflix. Les algorithmes de détection des bufferings, qui

affectent notamment l'expérience des vidéos de courte durée sur les applications de réseaux sociaux, ont également été améliorés, afin de supporter de nouveaux types de transitions, ainsi que d'amélioration la précision de la mesure.

Grâce à ses investissements en R&D, l'entreprise continue de se positionner comme leader dans le monitoring et l'automatisation de tests de services vidéo. Les innovations des 6 derniers mois permettent au groupe d'améliorer grandement le déploiement et le maintien en conditions opérationnelles de leur technologie, ainsi que d'offrir à leurs clients de nouvelles fonctionnalités et algorithmes leur permettant de tirer toujours plus des produits qu'ils ont achetés.

NOTE 2 : STOCKS

STOCKS	31/12/2024	31/12/2023
Stock de marchandises	809	1 345
Dépréciations	-	-
Valeurs nettes	809	1 345
<i>Taux de dépréciation</i>	0%	0%

NOTE 3 : ETAT DES CREANCES

Les créances se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	5 534	6 275
Fournisseurs débiteurs	137	68
Créances sociales	60	20
Ecart de conversion sur autres dettes et créances	429	449
Créances fiscales	2 247	2 330
Débiteurs divers	579	300
Charges constatées d'avance	718	616
TOTAL	9 704	10 057

Les créances fiscales incluent une créance de CIR à hauteur de 1 057 milliers d'euros relative à l'exercice 2024, contre 1 243 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, et des créances de TVA.

Les charges constatées d'avance se composent essentiellement de charges à étaler en lien avec les frais généraux.

Les créances clients se décomposent ainsi :

	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients	5 375	4 816
Factures à établir	987	1 459
Clients (bruts)	6 362	6 275
Dépréciation	(828)	(790)
Clients (nets)	5 534	5 485
<i>Taux de dépréciation</i>	13%	13%

L'incidence du financement des créances cédées au factor s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôt de garantie conservé par le factor et figurant dans les autres créances	249	285
Avance de trésorerie reçue du factor sur les créances cédées venue en diminution des créances clients	2 328	2 821
Créance sur le factor restant à recevoir au titre des créances cédées et non encaissées figurant dans les autres créances	317	11
Montant des créances cédées au factor (encaissées ou non)	2 895	3 117

Sur l'ensemble des exercices, il n'a pas été constaté de pertes sur les créances cédées.

NOTE 4 : IMPÔTS DIFFÉRÉS

En l'absence d'historique de bénéfices suffisants, les conditions pour activer les impôts différés sur les déficits reportables n'ont pas été considérées comme réunies à la clôture des périodes présentées. Il n'existe pas d'impôts différés passifs.

NOTE 5 : TRESORERIE NETTE

La trésorerie nette du Groupe se présente comme suit :

TRESORERIE NETTE	31/12/2024	31/12/2023
Disponibilités	727	1 501
Concours bancaires courants	(463)	(321)
TOTAL	265	1 180

Les concours bancaires courants figurent dans le poste « Emprunts et dettes financières ».

Les disponibilités ont été données en garantie à hauteur des montants détaillés dans la note 20.

NOTE 6 : CAPITAL SOCIAL

- **COMPOSITION**

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 4.118.050 actions de 0,53 euro de valeur nominale chacune.

NOTE 7 : PROVISIONS

Les provisions ont évolué comme suit au cours de la période :

PROVISIONS	31/12/2023	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Variation des cours de change	31/12/2024
Provision pour indemnités de fin de carrière	218	3		-	-	220
Provision pour litige salarial	-	-		-	-	-
Provision pour pertes de change	449	350		-	(0)	799
Etat des provisions	667	353		-	(0)	1 019

PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

La provision pour indemnité de fin de carrière est comptabilisée uniquement pour l'entité française.

Les différentes hypothèses retenues sont les suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	3,38%	3,51%
Age de départ à la retraite	64	64
Modalités de départs	Départ volontaire	Départ volontaire
Taux d'inflation	2%	2%
Taux de charges sociales	45%	45%
Taux de progression des salaires	3%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 15% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante	Taux moyen de 15% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante
Tables de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2016-2018

NOTE 8 : DETTES FINANCIERES

L'ensemble des dettes financières est contracté en euros.

L'évolution au cours de la période se présente comme suit :

	31/12/2023	Augmentation	Remboursement	Variation des cours de change	31/12/2024
Emprunts bancaires	5 657	-	(2 406)	-	3 251
<i>dont retraitement opérations de loc-financ.</i>	69	-	(23)	-	46
Autres Emprunts	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	315	139	-	8	463
Intérêts courus	25	(6)	(19)	-	-
Dettes financières	5 997	134	(2 426)	8	3 713

Les emprunts bancaires comprennent principalement :

- Prêt garanti par l'Etat contracté au cours du 1^{er} semestre 2020 de 1 500 000 euros à échéance mai 2026 assorti d'un taux fixe de 0.750% et d'une commission de garantie de 32 milliers d'euros ;
- Prêt garanti par l'Etat contracté au cours du 1^{er} semestre 2020 de 1 500 000 euros à échéance juin 2026 assorti d'un taux fixe de 0.80% et d'une commission de garantie de 32 milliers d'euros ;
- Prêt garanti par l'Etat contracté au cours du 1^{er} semestre 2020 de 500 000 euros à échéance juin 2026 assorti d'un taux fixe de 0.310% et d'une commission de garantie de 11 milliers d'euros ;
- Prêt participatif relance contracté au cours de juillet 2023 de 1 900 000 euros à échéance juillet 2031 (période de différé d'amortissement en capital de 4 ans) assorti d'un taux fixe de 5.10%.

Les variations 2024 s'expliquent principalement par le remboursement des dettes bancaires de la Société et au remboursement de billets à ordre.

L'échéancier des dettes financières au 31 décembre 2024 se présente comme suit :

	31/12/2024	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts bancaires	3 251	936	1 958	356
<i>dont retraitement opérations de loc-financ.</i>	46	46	0	-
Concours bancaires courants	463	463	-	-
Intérêts courus	-	-	-	-
Dettes financières	3 713	1 398	1 958	356

Au 31 décembre 2024, l'ensemble des emprunts est à taux fixe.

NOTE 9 : DETTES

Au 31 décembre 2024, les dettes se décomposent comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes clients	0	70
Fournisseurs et comptes rattachés	1 663	1 251
Dettes sociales	2 143	1 845
Dettes fiscales	1 560	961
Autres dettes		322
Ecart de conversion sur autres dettes et créances	465	61
Produits constatés d'avance	4 404	4 573
 Etat des dettes	10 558	8 759

Se conformant au règlement ANC 2020-01, la Société comptabilise le Crédit d'Impôt Recherche en totalité en « Impôts sur les sociétés ». Il n'est plus reclassé en « Produits constatés d'avance » et en « Autres réserves » dans les comptes consolidés, puis rapporté au résultat sous la rubrique « subvention d'exploitation ». Voir note 3.1.17.

Au 31 décembre 2024, les produits constatés d'avances sont relatifs aux contrats de maintenance ou de ventes de solution en mode SaaS.

Au 31 décembre 2023, les produits constatés d'avance relatifs au CIR s'élevaient à 627 milliers d'euros, et pour le solde principalement aux contrats de maintenance ou ventes de solution en mode SaaS.

Les dettes fiscales correspondent principalement à de la TVA.

NOTE 10 : CHIFFRE D'AFFAIRES – INFORMATION SECTORIELLE

La décomposition du chiffre d'affaires par nature de produits et par zone géographique s'analyse comme suit :

	2024		2023	
	En milliers d'euros	%	En milliers d'euros	%
Ventes de produits appliance	4 777	21%	5 034	34%
Ventes de produits software - licences	5 744	26%	5 601	21%
Ventes de produits software - cloud / ASP	1 955	9%	4 370	10%
Ventes d'autres produits	-	0%	-	0%
Ventes de prestations de services - maintenance et support	4 177	19%	3 835	19%
Ventes de prestations de services - professional services	3 804	17%	4 250	16%
Ventes d'autres services	1 669	8%	-	0%
Autres refacturations avec marge	115	1%	113	0%
Chiffre d'affaires par nature	22 242	100%	23 203	100%

	2024		2023	
	En milliers d'euros	%	En milliers d'euros	%
EMEA	9 408	42%	10 828	47%
<i>dont France</i>	8 302	37%	3 537	15%
Amérique	11 643	52%	11 421	49%
Asie	1 190	5%	954	4%
Chiffre d'affaires par zone géographique	22 242	100%	23 203	100%

Le groupe dispose de filiales dans chaque zone géographique si bien que la monnaie de facturation est celle de la zone concernée : l'euro pour l'Europe, le dollar américain et le dollar canadien pour l'Amérique pour l'essentiel. Le risque de change sur le résultat est ainsi limité dans la mesure où les coûts afférents aux revenus sont également engagés dans la monnaie de la zone géographique. Le risque de change sur les opérations intra-groupe est supporté par Witbe SA.

NOTE 11 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

	2024 <i>12 mois</i>	2023 <i>12 mois</i>
Production immobilisée liée à la R&D	2 659	3 056
Production immobilisée corporelle	78	78
Subvention - CIR	-	1 398
Subvention d'exploitation - Autre	2	388
Gains de change	129	337
Autres produits d'exploitation	15	37
 Autres produits d'exploitation	2 883	5 295

La production immobilisée est principalement relative aux frais de développement inscrits à l'actif du bilan à hauteur respectivement de 2 737 milliers d'euros pour 2024 et de 3 056 milliers d'euros pour 2023.

Se conformant au règlement ANC 2020-01, la Société a changé sa méthode de comptabilisation du CIR. Il est désormais maintenu en Impôts et n'est plus reclassé en « Produits constatés d'avance » dans les comptes consolidés, puis rapporté au résultat sous la rubrique « Subvention d'exploitation » figurant dans les « Autres produits » selon les mêmes modalités que les frais de développement inscrits à l'actif du bilan. Voir note 3.1.17.

NOTE 12 : ACHATS CONSOMMES, AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats consommés ainsi que les autres achats et charges externes se décomposent comme suit :

	2024	2023
Achats de marchandises, études et variations de stocks	2 345	3 276
Achats consommés	2 345	3 276
Achats non stockés de matières et fournitures	140	223
Sous-traitance générale	29	191
Locations et charges locatives	1 592	1 570
Entretiens et réparations	103	123
Assurances	145	113
Personnel mis à disposition	634	882
Honoraires	1 134	1 529
Publicité et marketing	223	227
Transport	131	151
Frais de mission, voyages et déplacements	692	829
Frais postaux et de télécommunication	129	128
Services bancaires	114	67
Divers	368	176
Autres charges	119	17
Autres charges d'exploitation	5 553	6 225

Les autres achats et charges externes ont été regroupés avec les autres charges d'exploitation pour respecter la présentation du compte de résultat (ANC 2020-01).

NOTE 13 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel ont évolué comme suit :

	2024	2023
Rémunérations	12 266	12 280
Charges sociales	3 096	3 527
Autres charges de personnel	164	132
Charges de personnel	15 526	15 939

NOTE 14 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions, nettes des reprises s'analysent comme suit sur la période :

	Dotations	Reprises
Dépréciations des clients	38	-
Dépréciations des stocks	-	-
Provisions	3	-
Provisions pour perte de change	350	-
Sous-Total	391	-
Amortissements (incorporelles et corporelles)	3 482	-
TOTAL	3 873	-
<i>dont exploitation</i>	3 830	-
<i>dont financier</i>	43	-
<i>dont exceptionnel</i>	-	-

Les dotations aux amortissements, dépréciation et provisions, nettes des reprises s'analysaient comme suit au titre de l'exercice précédent :

	Dotations	Reprises
Dépréciations des clients	28	-
Dépréciations des stocks	-	-
Provisions	-	(18)
Provisions pour perte de change	374	(18)
Sous-Total	402	(36)
Amortissements (incorporelles et corporelles)	3 493	-
TOTAL	3 895	(36)
<i>dont exploitation</i>	3 564	(36)
<i>dont financier</i>	331	-
<i>dont exceptionnel</i>	-	-

NOTE 15 : RESULTAT FINANCIER

	2024			2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de change	69	(764)	(379)	35	(503)	(468)
Charges et produits d'intérêts	0	(186)	(186)	18	(254)	(237)
Charges et produits de cessions	1	-	1	0	-	0
RESULTAT FINANCIER	60	(950)	(563)	53	(757)	(704)

Les charges financières correspondent principalement aux pertes de change latentes.

NOTE 16 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2024			2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sortie d'immobilisations	0	(102)	(102)	4	(3)	1
Participations au financement CSP	-	-	-	-	(152)	(152)
Dérives de résultat N-1	-	-	-	42	-	42
Amendes et Pénalités	-	-	-	-	(2)	(2)
Dettes prescrites	-	-	-	4	(30)	(26)
Divers	1	(42)	(41)	-	(9)	(9)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1	(144)	(143)	51	(196)	(146)

NOTE 17 : IMPOT SUR LES SOCIETES

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2023 proforma
Report en avant des déficits	-	-	-
Crédit d'impôt recherche	(1 685)	-	(1 398)
Retenues à la source	(11)	(13)	(13)
Impôt sur les bénéfices	118	-	-
IMPOT SUR LES BENEFICES	1 556	(13)	1 385

Se conformant au règlement ANC 2020-01, la Société a changé sa méthode de comptabilisation du CIR. Il est désormais maintenu en Impôts. Voir note 3.1.17.

Le montant des déficits fiscaux reportables disponibles et non activés à la clôture de chaque exercice se décompose comme suit par zone géographique (en base) :

	31/12/2024	31/12/2023
EMEA	28 624	26 371
<i>dont France</i>	26 775	24 915
Amérique	7 889	7 186
Asie	2 925	2 161
DEFICITS FISCAUX REPORTABLES NON ACTIVES	39 435	35 718

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 9 859 milliers d'euros.

Le rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt comptabilisé (preuve d'impôt) se présente comme suit :

	2024	2023	2023 proforma
Résultat net consolidé des sociétés intégrées	(1 127)	(1 538)	(1 538)
Charge d'impôt effective	(1 556)	13	(1 385)
Résultat net consolidé avant impôt	(2 683)	(1 525)	(2 923)
Taux d'impôts Groupe			
Taux d'impôt théorique	25,00%	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	(671)	(381)	(731)
<i>Décalages d'imposition :</i>			
- Impôts forfaitaires	11	13	13
- Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé au résultat	(1 685)	-	(1 398)
- Reclassement du CIR en subvention d'exploitation	-	(311)	-
- Différences permanentes	1	(8)	(8)
- Différence de taux d'impôt du Groupe	57	133	133
- Impôts différés non activés	731	567	605
Charge d'impôt effective	(1 556)	13	(1 385)
Taux d'impôt effectif	57,98%	-0,84%	47,30%

Se conformant au règlement ANC 2020-01, la Société a changé sa méthode de comptabilisation du CIR. Il est désormais maintenu en Impôts. Voir note 3.1.17.

RESULTAT PAR ACTION

	2024	2023
Résultat net (en euros)	(1 127 271)	(1 537 959)
Nombre moyen d'actions en circulation	4 118 050	4 118 050
Nombre moyen d'actions diluées	4 118 050	4 118 050
Résultat net par action (en euros)	(0,27)	(0,37)
Résultat net dilué par action (en euros)	(0,27)	(0,37)

5. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 18 : REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations dues aux dirigeants (PDG et directeurs généraux délégués) par l'ensemble des sociétés du groupe, au titre des exercices 2024 et 2023 sont les suivantes :

	2024	2023
Rémunérations au titre de mandats au sein du groupe (1)	524	526
Rémunérations au titre de contrats de travail (2)	467	495
Avantages en nature	-	-
Jetons de présence	-	-
Total	991	1 021

N.B. : les rémunérations au titre des mandats dans la filiale américaine ont été convertis sur la base du taux moyen annuel de parité EUR/USD pour chacun des exercices considérés.

(1) Ce total inclut :

- Les rémunérations fixes et variables de Marie-Véronique Lacaze au titre de ses mandats de dirigeant à la fois dans Witbe SA et dans Witbe Inc ;
- Les rémunérations fixes et variables de Jean-Michel Planche au titre de son mandat de dirigeant à la fois de Witbe SA et de Witbe Inc ;
- Les rémunérations fixes de Mathieu Planche au titre de son mandat de dirigeant de Witbe SA.

- (2) Ces montants résultent des contrats de travail conclus entre :
- Witbe SA et Paul Rolland, administrateur de la Société ;
 - Witbe Inc. et Mathieu Planche.

Ils comprennent pour Paul Rolland une rémunération fixe mensuelle au titre de ses responsabilités de Directeur Technique de 10,5 milliers d'euros, soit un total de 126 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.

Ils comprennent pour Mathieu Planche une rémunération mensuelle fixe au titre de ses responsabilités de Directeur des opérations de 18 milliers de dollars et une part variable de 153 milliers de dollars, soit un total de 369 milliers de dollars au titre de l'exercice 2024.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres transactions avec des parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 19 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

- [**ENGAGEMENTS DONNES**](#)

Engagements donnés	31/12/2024	31/12/2023
<i>Engagements financiers</i>		
Créances cédées non échues	2 328	2 821
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, cautions et garanties données	-	-
<i>Dettes garanties par des sûretés réelles</i>	-	-
<i>Autres engagements</i>		
Engagements de paiements futurs	5 088	5 741
TOTAL	7 416	8 562

Les créances cédées non échues correspondent aux créances cédées au factor et qui n'ont pas encore été payées par le client final.

Les engagements de paiements futurs se décomposent comme suit :

Total	Paiements dus par période		
	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location immobilière simple	5 063	554	3 656
Contrat de location mobilière	25	20	5
TOTAL	5 088	574	3 660
			854

- **ENGAGEMENTS REÇUS**

Caution donnée au profit du	Nom des personnes ayant donné leur caution	Montant initial de la caution	Montant restant dû de la caution
Bpifrance	Fonds de Prêts Participatifs Relance	1 710	1 710
Total des garanties accordées			1 710

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

NOTE 20 : EFFECTIF

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 135 personnes au 31 décembre 2024 contre 146 personnes au 31 décembre 2023.

NOTE 21 : HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 90 milliers d'euros au titre de 2024 et 106 milliers d'euros au titre de 2023 :

	31/12/2024	31/12/2023	Poulin Retout & Associés
	Poulin Retout & Associés	Ernst & Young	
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels	90 000	53 000	53 000
Total des honoraires	90 000		106 000



Poulin Retout & Associés

Hubert POULIN
Jean-Paul RETOUT

WITBE

Société anonyme au capital de 2 182 567 €
Siège social : 18-22 rue d'Arras, Bâtiment A11, 92000 NANTERRE
R.C.S : 430 104 414 R.C.S. Nanterre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris - Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

160, rue Montmartre - 75002 PARIS - Tél. : 01 55 80 70 20 - Fax : 01 55 80 70 29

Bureau secondaire : 53, boulevard Victor-Hugo - 78300 POISSY - Tél. : 01 39 79 05 77 - Fax : 01 39 79 04 99
contact@poulinretout.fr - www.retout.fr

S.A.R.L. au capital de 516.000 Euros - R.C.S. Paris B 454 008 996 - Code A.P.E. 6920 Z - T.V.A. FR45454008996

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société anonyme WITBE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société WITBE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1.17 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif au traitement du crédit d'impôt recherche.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note 3.1.17 des Règles et Méthodes comptables de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à la comptabilisation du crédit d'impôt recherche.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre société, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 29 avril 2025

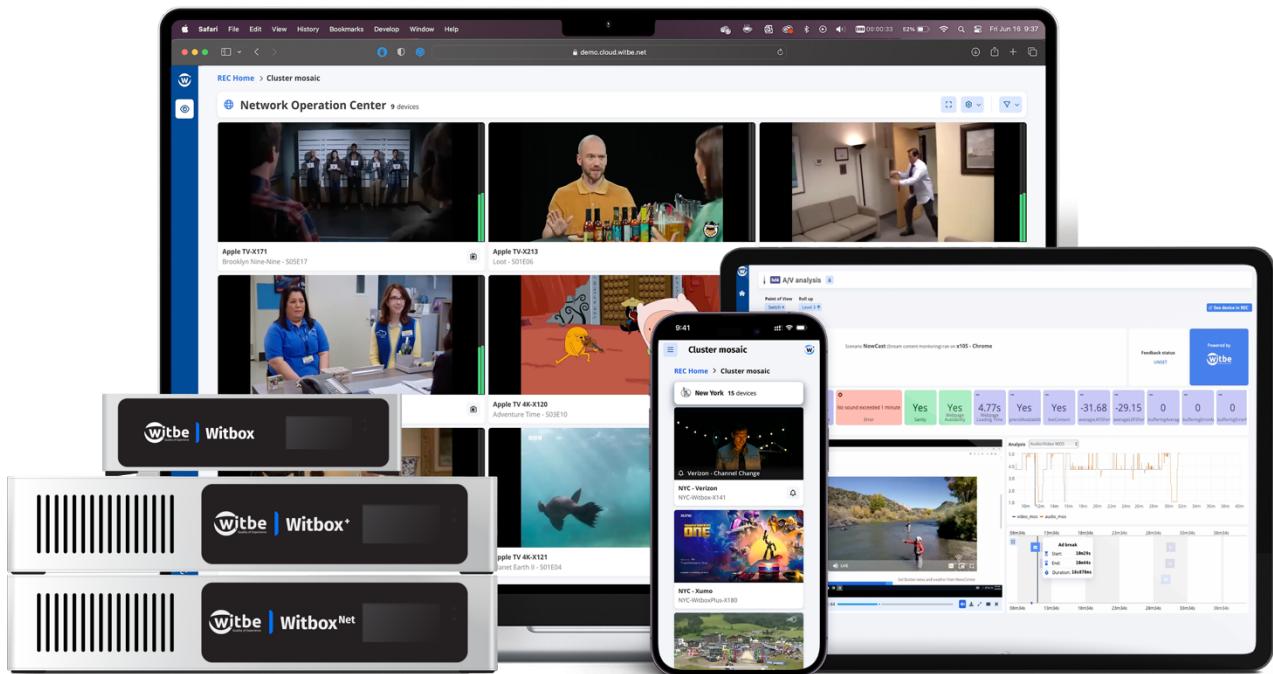
Le Commissaire aux comptes
POULIN RETOUT & ASSOCIES


Hubert POULIN
Associé - Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024



SOMMAIRE

Bilan - actif.....	3
Bilan - passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Annexe aux comptes annuels.....	6
1. Nature de l'activité et faits caractéristiques.....	6
1.1. Nature de l'activité.....	6
1.2. Faits caractéristiques de l'exercice	6
1.3. Evenements posterieurs a la periode	6
2. Principes et méthodes comptables	7
2.1. Principes généraux.....	7
2.2. Comparabilité des comptes	7
2.3. Méthodes comptables	7
2.3.1. Immobilisations incorporelles.....	7
2.3.2. Immobilisations corporelles	8
2.3.3. Immobilisations financières.....	8
2.3.4. Stocks	9
2.3.5. Créances.....	9
2.3.6. Affacturage	9
2.3.7. Valeurs mobilières de placement	10
2.3.8. Provisions.....	10
2.3.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires.....	10
2.3.10. Résultat exceptionnel	10
2.3.11. Opérations en devises	10
3. Notes relatives au bilan et au compte de résultat	11
4. Autres informations	23

BILAN - ACTIF

(montants en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2024 Net	31/12/2023 Net
Immobilisations incorporelles		8 341 452	8 743 558
Immobilisations corporelles		154 001	299 435
Immobilisations financières		609 710	624 568
ACTIF IMMOBILISE	1	9 105 163	9 667 561
Stocks et encours	3	598 467	1 076 656
Avances et acomptes versés sur commandes		133 620	34018
Créances clients et comptes rattachés	4	18 964 087	15 024 399
Autres créances	4	6 020 966	4 426 895
Disponibilités		342 638	1 074 781
Charges constatées d'avance	5	591 293	391 238
ACTIF CIRCULANT		26 651 071	22 027 988
Ecarts de conversion Actif		307 174	326 940
TOTAL ACTIF		36 063 408	32 022 489

BILAN - PASSIF

(montants en euros)

PASSIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital		2 182 567	2 182 567
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		8 321 126	8 321 126
Réserve légale		230 648	230 648
Réserves indisponibles		9 010	9 010
Report à nouveau		7 331 128	7 808 298
Résultat de l'exercice		(1 216 422)	(477 171)
CAPITAUX PROPRES	10	16 858 057	18 074 479
Provisions pour risques		677 059	326 940
Provisions pour charges		-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	11	677 059	326 940
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 522 115	4 319 138
Emprunts et dettes financières diverses		-	1 500 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 301 200	3 609 505
Dettes fiscales et sociales		2 478 555	2 093 870
Autres dettes		3 743 823	74 502
Produits constatés d'avance	12	2 017 376	1 962 809
DETTES	7	18 063 068	13 559 824
Ecarts de conversion Passif		465 224	61 246
TOTAL PASSIF		36 063 408	32 022 489

COMPTE DE RÉSULTAT

(montants en euros)

COMPTE DE RESULTAT	Notes	2024 12 mois	2023 12 mois
Vente de marchandises		4 795 759	5 205 976
Production vendue (services)		4 500 143	6 664 082
Produits des activités annexe		3 382 358	3 463 405
Montant net du chiffre d'affaires	13	12 678 260	15 333 463
Production immobilisée		2 736 385	3 134 364
Subventions d'exploitation		2 000	10 000
Reprises sur dépréciations, provisions (et amort.), Transferts de ch.		13 625	58 787
Autres produits		18 117	300 092
PRODUITS D'EXPLOITATION		15 448 387	18 836 707
Achats et variations de stocks de marchandises		(1 584 336)	(2 173 476)
Achats et variations de stocks de MP et autres approvisionnements		(11 095)	(20 424)
Autres achats et charges externes		(5 547 942)	(5 910 064)
Impôts, taxes et versements assimilés		(120 448)	(190 805)
Salaires et traitements		(4 492 939)	(5 715 429)
Charges sociales		(2 036 620)	(2 486 073)
Dotations aux amortissements et dépréciations	11	(3 313 152)	(3 577 986)
Autres charges		(64 194)	(83 986)
CHARGES D'EXPLOITATION		(17 170 727)	(20 158 242)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 722 339)	(1 321 535)
Produits financiers		155 153	115 180
Charges financières		(628 902)	(316 840)
RESULTAT FINANCIER		(473 749)	(201 660)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 196 088)	(1 523 195)
Produits exceptionnels		904	27 303
Charges exceptionnelles		(67 021)	(211 567)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	14	(66 117)	(184 264)
Impôts sur les bénéfices		1 045 783	1 230 289
RESULTAT NET		(1 216 422)	(477 171)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. NATURE DE L'ACTIVITE ET FAITS CARACTERISTIQUES

1.1. NATURE DE L'ACTIVITÉ

Witbe (« la Société ») est une société anonyme, de droit français, mère du groupe Witbe (« le groupe »). Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 430 104 414.

Le Groupe est un spécialiste de la mesure de la qualité d'expérience (QoE pour Quality of Experience), qui conçoit et commercialise des produits de monitoring de réseaux (robots d'une part et interfaces logicielles d'autre part), permettant aussi bien aux opérateurs et fournisseurs de services qu'aux entreprises de contrôler la qualité réellement délivrée à l'utilisateur final de leurs services IP (Protocole Internet).

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 18-22 rue d'Arras – Bâtiment A11 - 92000 Nanterre.

La société est cotée en bourse sur le marché Euronext Growth d'Euronext.

Les états financiers pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 ont été arrêté par le Conseil d'administration le 29 avril 2024.

1.2. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Pour faire face aux difficultés économiques, aux mutations technologiques ainsi qu'à la réorganisation nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité, la société a procédé à des licenciements économiques au cours d'avril 2024.

Aucun autre évènement significatif ayant un impact sur les comptes n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA PERIODE

Aucun évènement matériel postérieur à la clôture n'est à reporter.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des règlements de l'Autorité des Normes Comptables 2020-09 du 4 décembre 2020, modifiant le règlement 2014-03 relatif au plan comptable général.

Compte tenu de la trésorerie disponible au 29 mars 2025 et sur la base des prévisions de trésorerie établies par la direction sur les douze prochains mois, les présents comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

2.2. COMPARABILITÉ DES COMPTES

L'exercice a une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Les principes comptables et méthodes d'évaluation n'ont pas évoluer significativement. Les deux périodes sont comparables.

2.3. MÉTHODES COMPTABLES

2.3.1. Immobilisations incorporelles

- Frais de recherche et développement

La société a opté pour la méthode préférentielle de l'activation de ses frais de développement (hors frais de recherche) répondant aux six critères d'activation prévus par le Plan Comptable Général :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;

- Façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables (existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité) ;
- Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pourachever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Seuls les coûts (directs et indirects) qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation sont incorporables au coût de production :

- Le coût d'acquisition des matières premières consommées,
- Les charges directes de production, comprenant notamment les salaires et autres coûts liés au personnel directement engagé pour générer l'actif.

Les frais de développement sont amortis à compter de la mise en service des immobilisations produites selon le mode linéaire sur 5 ans, ce qui correspond à la durée probable d'utilisation.

En cas d'échec ou de perspectives commerciales insuffisantes, un amortissement exceptionnel est comptabilisé pour la valeur nette comptable et l'immobilisation incorporelle est sortie du bilan.

- Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de 1 à 5 ans.

2.3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

- | | |
|-------------------------------|-----------|
| ▪ Agencements et aménagements | 10 ans |
| ▪ Matériel de transport | 5 ans |
| ▪ Matériel de bureau | 3 à 5 ans |
| ▪ Mobilier de bureau | 10 ans |

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

2.3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent à des titres de participations comptabilisés à leur coût d'acquisition, des dépôts de garantie comptabilisés à leur valeur historique, aux actions propres de la société et espèces détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres de participation est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour la société. Elle est déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres détenue et des perspectives de rentabilité.

Les actions propres de la société détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire des actions propres (évaluée au cours moyen de bourse du dernier mois avant clôture) est inférieure à leur valeur comptable.

Les plus ou moins-values de cession sont comptabilisées en résultat exceptionnel suivant la méthode FIFO (First In – First Out).

2.3.4. Stocks

Les stocks correspondent à des achats de marchandises valorisés à leur coût d'acquisition.

La méthode de valorisation utilisée pour les sorties de stock de marchandises est le coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.5. Crédances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée au cas par cas pour tenir compte des difficultés de recouvrement susceptibles d'apparaître.

La recouvrabilité des créances nettes envers les filiales a été appréciée au regard des hypothèses sous-tendant la croissance dans le cadre de la mise en œuvre d'une stratégie de développement.

Celle-ci se traduit notamment par le renforcement des équipes avant-ventes venant soutenir des équipes de ventes directes désormais solides en Amérique du Nord, puisque chaque commercial y a dorénavant un avant-vente dédié, ainsi que par la diversification verticale de l'offre Witbe, avec la vente de services d'expertise, auparavant confiés à des partenaires.

2.3.6. Affacturage

La société a recours à un prestataire d'affacturage auprès duquel elle cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre la société et le factor. Par ailleurs, les contrats ne sont pas sans recours pour le factor et stipulent que les créances clients cédées par la société et non réglées 90 jours après leur échéance théorique seront « définies ».

La comptabilisation des opérations d'affacturage de la société suit l'approche juridique : la subrogation vaut transfert de propriété que le contrat soit ou non avec recours du factor et en conséquence déconsolidation des créances cédées et encaissées (les créances cédées et non encaissées étant inscrites en autres créances sur le factor).

En cas de défancement des créances par le factor, les créances cédées au factor ne sont plus suivies par la société d'affacturage et retournées à la société, chargée d'en assurer le recouvrement et restituer le montant du financement perçu sur ces créances au factor. Dans cette hypothèse, ces créances sont « réinscrites » au Bilan de la société en créances clients avec pour contrepartie une dette pour le factor correspondant au montant des créances initialement financées, charge à la société d'en assurer le recouvrement.

2.3.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées mais réintégrées fiscalement.

2.3.8. Provisions

Des provisions pour risques et charges sont constatées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des évènements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

2.3.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dans le compte de résultat de l'exercice, net de rabais, remises, ristournes, s'il est certain à la fois dans son principe et son montant et s'il est acquis au cours de l'exercice.

La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par la société, qui distingue :

- *Offre hardware* : les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés.
- *Offre software* :
 - Vente sous forme de licences : chiffre d'affaires généré au moment de la mise à disposition ;
 - Vente sous forme d'abonnement (Cloud/SaaS) : chiffre d'affaires reconnu linéairement sur la durée de l'abonnement ;
 - Maintenance et support logiciels : le chiffre d'affaires est étalé sur la période couverte.
- *Prestations de services* (installation, conseil sur site, personnalisation...) : la société reconnaît le chiffre d'affaires au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service.

2.3.10. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-référence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

2.3.11. Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Les écarts de change relatifs à des créances et dettes commerciales sont comptabilisés en résultat d'exploitation alors que les écarts relatifs à des créances et dettes financières sont comptabilisés en résultat financier.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS BRUTES	31/12/2023	Acquisitions	Cessions / Diminution	Reclassements	31/12/2024
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences	1 087 855	-	(477 736)	-	610 119
Frais de recherche et de développement	30 492 368	1 590 892	-	1 446 093	33 529 353
Immobilisations incorporelles en cours	1 446 093	1 145 493	-	(1 446 093)	1 145 493
	33 026 316	2 736 385	(477 736)	-	35 284 965
Immobilisations corporelles					
Installations générales et agencements	85 830	6 042	-	-	91 872
Matériel de transport	15 304	-	-	-	15 304
Matériel de bureau et informatique	2 151 625	1 878	(1 461 850)	-	691 653
Mobilier	153 674	1 565	(78 319)	-	76 919
	2 406 434	9 485	(1 540 170)	-	875 749
Immobilisations financières					
Participations	368 241	-	-	-	368 241
Autres titres immobilisés	34 439	-	(11 800)	-	22 639
Autres Immobilisations financières	223 130	48 039	(52 339)	-	218 831
	625 810	48 039	(64 139)	-	609 710
TOTAL Brut	36 058 559	2 793 909	(2 082 045)	-	36 770 424

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2023	Dotations	Diminutions	Reclassement	31/12/2024
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, licences	1 062 068	8 193	(477 736)	-	592 525
Frais de recherche et de développement	23 220 690	3 130 298	-	-	26 350 988
	24 282 758	3 138 491	(477 736)	-	26 943 513
Immobilisations corporelles					
Installations générales et agencements	23 632	9 022	-	-	32 654
Matériel de transport	15 304	-	-	-	15 304
Matériel de bureau et informatique	1 953 083	120 365	(1 438 246)	-	635 202
Mobilier	114 979	7 405	(83 797)	-	38 588
	2 106 998	136 792	(1 522 043)	-	721 747
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières	1 242	-	(1 242)	-	-
	1 242	-	(1 242)	-	-
TOTAL Amortissements et Dépréciations	26 390 998	3 275 283	(2 001 021)	-	27 665 260
IMMOBILISATIONS NETTES	9 667 561	(481 374)	(81 024)	-	9 105 163

FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement se sont élevés à 3 036 985 euros sur 2024 dont 2 736 385 euros de production immobilisée.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

Ces frais de développement sont amortis sur une période de cinq ans, correspondant à la durée estimée de procuration d'avantages économiques pour la société.

Au cours des six derniers mois, la Société a travaillé sur des avancées technologiques dans différents domaines stratégiques, visant à améliorer le déploiement des produits, l'expérience utilisateur et la performance des applications Witbe. Ces travaux illustrent l'engagement de l'entreprise à être une référence de pointe dans le monitoring et les tests automatisés des services vidéo.

- Simplification des déploiements des technologies Witbe**

Afin de simplifier le déploiement des technologies Witbe, l'entreprise a lancé au cours du semestre deux produits innovants. Les nouveaux Video Mobile Automation et Smart TV Automation permettent ainsi un déploiement plus rapide et plus simple des Witbox qui servent à contrôler respectivement des mobiles et des TV connectées. Les opérateurs et fournisseurs de contenus qui gèrent une gamme variée d'appareils disposent ainsi de la même simplicité de déploiement, peu importe le type de device, ainsi qu'un maintien en conditions opérationnelles plus efficace.

- Virtual NOC : REC**

Suite à un cycle de développement très intensif, le logiciel Remote Eye Controller (REC), élément central de la galaxie de produits de Witbe, a été totalement revu au cours du semestre, pour en faire la meilleure technologie de NOC virtuel du marché. Disponible depuis n'importe quel device (PC ou mobile), le REC permet aux clients du groupe de visualiser la vidéo de n'importe quel device connecté à une Witbox, et de contrôler l'appareil à distance. De nouvelles fonctionnalités telles que les capacités d'enregistrement de la vidéo, ou l'intégration des alertes dans la mosaïque, permettent à nos clients de résoudre les problèmes en temps réel, et assure une collaboration plus efficace entre les équipes.

- Plateforme d'observabilité : Smartgate**

Grâce à des améliorations à différents niveaux de l'application, la plateforme d'observabilité Smartgate est devenue encore plus indispensable pour les clients du groupe. La nouvelle Matrice de Comparaison aide les équipes QA à évaluer rapidement si les versions logicielles qu'ils valident respectent leurs objectifs de QoE. Une refonte des bases de données a également permis de nombreuses améliorations de performance.

- Innovations basées sur l'IA**

Les initiatives de l'entreprise en IA ont visé sur le dernier semestre à optimiser le scripting, ainsi que la pertinence de certains KPIs. La dernière version de l'algorithme Smart Navigate navigue ainsi désormais de manière autonome dans les menus des décodeurs TV (STB) avec toujours plus de précision et supporte encore plus d'interfaces utilisateurs, notamment les menus de type « rails », démocratisés par les applications Amazon et Netflix. Les algorithmes de détection des bufferings, qui affectent notamment l'expérience des vidéos de courte durée sur les applications de réseaux sociaux, ont également été améliorés, afin de supporter de nouveaux types de transitions, ainsi que d'amélioration la précision de la mesure.

Grâce à ses investissements en R&D, l'entreprise continue de se positionner comme leader dans le monitoring et l'automatisation de tests de services vidéo. Les innovations des 12 derniers mois permettent au groupe d'améliorer grandement le déploiement et le maintien en conditions opérationnelles de leur technologie, ainsi que d'offrir à leurs clients de nouvelles fonctionnalités et algorithmes leur permettant de tirer toujours plus des produits qu'ils ont achetés.

□ INFORMATION RELATIVE AU RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

Dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement, la société a procédé à des opérations d'achat et de vente de ses propres actions.

Elle détient au 31 décembre 2024 une quantité de 9 456 de ses propres actions pour une valeur inscrite en « autres titres immobilisés » de 22 638,72 euros, outre un solde en espèces d'un montant de 12 404 euros porté dans le poste du haut de bilan « Autres Immobilisations financières ».

NOTE 2 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations En euros sauf mention expresse	Désignation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comparabile des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Dépréciation des Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avais données par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissées par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette						
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations												
Filiales (plus de 50 % du capital détenue):	TECHNOLOGIES WITBE CANADA Inc	67	(2 192 957)	100%	76	76	142 606	-	-	711 472	(87 793)	-
	WITBE Inc (USA)	963	(5 697 853)	100%	831	831	(2 693 627)	-	-	13 309 798	334 057	-
	WITBE Ltd (Hong Kong)*	0	(781 499)	100%	1	1	147 688	145 866	-	-	(47 900)	-
	WITBE Pte Ltd (Singapour)	341 951	(2 088 975)	100%	341 951	341 951	264 643	-	-	542 967	(542 962)	-
	WITBE Ltd (Grande-Bretagne)	1	(960 867)	100%	-	-	16 180	-	-	617 777	(60 296)	-
	WITBE, Sociedade Unipessoal Lda (Portugal)	100	(828 960)	100%	100	100	498 288	-	-	269 854	(493 627)	-
	WITBE FZ-LLC	26 310	52 461	100%	25 282	25 282	1 271 632	-	-	997 149	47 483	-
Renseignements globaux concernant les autres titres												

*exercice clos au 31.12.2023

Les comptes des filiales sont arrêtés au 31 décembre 2024 et sont d'une durée de 12 mois.

Les données sont converties sur la base du cours de change au 31/12/2024, soit :

- TECHNOLOGIES WITBE CANADA Inc : 1 euro = 1,4948 dollar canadien ;
- WITBE Inc (USA) : 1 euro = 1,0389 dollar US ;
- WITBE Ltd (Hong Kong) : 1 euro = 8,0686 dollars de Hong Kong ;
- WITBE Pte Ltd : les données sont exprimées en euros ;
- WITBE Ltd (Grande-Bretagne) : 1 euro = 0,82918 livres ;
- WITBE, Sociedade Unipessoal Lda (Portugal) : les données sont exprimées en euros ;
- WITBE FZ-LLC (Emirats arabes unis) : 1 euro = 3,8009 dirhams des Emirats Arabes Unis.

NOTE 3 : STOCKS

STOCKS	31/12/2024	31/12/2023
Stocks emballages perdus	3 440	11 022
Stocks de marchandises	595 027	1 065 634
Valeurs brutes	598 467	1 076 656
Valeurs nettes	598 467	1 076 656

NOTE 4 : ETAT DES CREANCES

Le total des créances à la clôture s'élève à 27 423 679 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>			
Autres immobilisations financières	218 831	12 404	206 427
Clients douteux ou litigieux	1 486 607	1 486 607	-
Autres créances clients	18 960 116	18 960 116	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 404	31 404	-
<i>De l'actif circulant</i>			
Etat - Impôts sur les bénéfices	1 057 378	1 057 378	-
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	1 064 177	911 187	-
Groupe et associés	3 377 169	3 377 169	-
Débiteurs divers	503 083	503 083	-
Charges constatées d'avance	591 293	591 293	-
TOTAL	27 423 679	27 064 261	206 427

Les créances fiscales d'impôts sur les bénéfices s'élèvent à 1 057 378 euros et correspondent au Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2024.

La société a souscrit un contrat d'affacturage. L'incidence du financement des créances cédées au factor s'analyse comme suit :

	31/12/2024	31/12/2023
Dépôt de garantie conservé par le factor et figurant dans les autres créances	249 805	284 601
Avance de trésorerie reçue du factor sur les créances cédées venue en diminution des créances clients	2 328 263	2 821 475
Créance sur le factor restant à recevoir au titre des créances cédées et non encaissées figurant dans les autres créances	316 782	10 883
Montant des créances cédées au factor (encaissées ou non)	2 894 850	3 116 959

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 591 293 euros au 31 décembre 2024 contre 391 238 euros au 31 décembre 2023.

Les charges constatées d'avance se composent essentiellement de commissions pour ventes pour 370 milliers d'euros et de charges à étaler en lien avec les frais généraux pour 217 milliers d'euros dont des loyers pour 69 milliers d'euros, des frais de cloud et d'abonnements pour 32 milliers d'euros, des coûts d'assurance pour 12 milliers d'euros et des coûts de participation à des salons pour 8 milliers d'euros.

NOTE 5 : PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients		
Factures à établir	3 699 255	1 331 919
Créances fiscales et sociales		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	10 389	5 455
Autres créances		
Avoirs à recevoir	-	13 513
TOTAL	3 709 644	1 350 887

NOTE 6 : ETAT DES DETTES

Le total des dettes à la clôture s'élève à 17 745 114 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

ETAT DES DETTES	Montant brut	A plus		
		A 1 an au plus	d'1 an et à 5 ans	A plus de 5 ans
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>				
à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
à plus d'1 an à l'origine	3 204 160	889 449	1 958 461	356 250
Fournisseurs et comptes rattachés	6 301 200	6 301 200	-	-
Personnel et comptes rattachés	565 750	565 750	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	918 170	918 170	-	-
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>				
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	849 160	849 160	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	145 475	145 475	-	-
Autres dettes	3 743 823	3 743 823	-	-
Produits constatés d'avance	2 017 376	2 017 376	-	-
TOTAL	17 745 114	15 430 402	1 958 461	356 250
Emprunts souscrits en cours de l'exercice	-			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	883 105			

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'un an maximum à l'origine comprennent principalement trois prêts garantis par l'Etat contractés au cours du 1^{er} semestre 2020 et le prêt participatif relance contracté au cours du mois de juillet 2023 :

- Prêt garanti par l'Etat de 1 500 000 euros à échéance mai 2026 assorti d'un taux fixe de 0.750% et d'une commission de garantie de 32 milliers d'euros.
- Prêt garanti par l'Etat de 1 500 000 euros à échéance juin 2026 assorti d'un taux fixe de 0.80% et d'une commission de garantie de 32 milliers d'euros.
- Prêt garanti par l'Etat de 500 000 euros à échéance juin 2026 assorti d'un taux fixe de 0.310% et d'une commission de garantie de 11 milliers d'euros.
- Prêt participatif relance de 1 900 000 euros à échéance juillet 2031 (période de différé d'amortissement en capital de 4 ans) assorti d'un taux fixe de 5.10%.

NOTE 7 : CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		
Intérêts courus	-	19 359
Agios et commissions à payer	-	5 528
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	2 182 892	206 816
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés / RTT	262 778	440 060
Primes et frais à payer au personnel	134 837	121 009
IJSS et remboursements Prévoyance	-	-
Impôts et taxes à payer	84 848	49 919
TOTAL	2 665 355	842 691

NOTE 8 : PARTIES LIEES

DETAIL DES PARTIES LIEES	Participations
Immobilisations financières (nettes)	368 241
Créances clients	17 391 195
Autres créances	(355 316)
Emprunts et dettes financières	-
Dettes fournisseurs	(3 338 051)
Autres dettes	-
Charges d'exploitation	(2 372 931)
Produits d'exploitation	4 219 433
Charges financières	(124 428)
Produits financiers	153 094

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

□ EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres	Nbre d'actions	Nominal	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	RAN	Résultat	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2023	4 118 050	1	2 182 567	8 321 126	230 648	9 010	7 808 298	(477 171)	18 074 479
Affectation résultat N-1		-	-	-	-	-	(477 171)	477 171	-
Résultat N		-	-	-	-	-	-	(1 216 422)	(1 216 422)
Capitaux propres au 31/12/2024	4 118 050	1	2 182 567	8 321 126	230 648	9 010	7 331 128	(1 216 422)	16 858 057

□ CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société est composé de 4 118 050 actions de valeur nominale de 0,53 euro.

NOTE 10 : ETAT DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	1 591 875	37 869	(1 242)	1 628 502
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	326 940	350 119	-	677 059
Sous-Total	1 918 815	387 988	(1 242)	2 305 561
Amortissements		3 275 283	(1 999 779)	
TOTAL		3 663 271	(2 001 021)	
<i>dont exploitation</i>		3 313 152	(1 999 779)	
<i>dont financier</i>		350 119	(1 242)	
<i>dont exceptionnel</i>		-	-	

Les dépréciations s'analysent comme suit :

DEPRECIATIONS	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations financières	1 242	-	1 242	-
Créances clients	1 444 767	37 869	-	1 482 636
Groupe & Associés	145 866	-	-	145 866
TOTAL	1 591 875	37 869	1 242	1 628 502
<i>dont exploitation</i>		37 869	-	
<i>dont financier</i>		-	1 242	
<i>dont exceptionnel</i>		-	-	

Les dotations pour dépréciation des créances Groupe & Associés concernent la filiale Witbe Ltd. (Hong Kong).

Les provisions s'analysent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Situation en fin d'exercice
			Avec objet	Sans objet	
Provisions pour litige	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	326 940	350 119	-	-	677 059
TOTAL	326 940	350 119	-	-	677 059
<i>dont exploitation</i>		-	-	-	
<i>dont financier</i>		350 119	-	-	
<i>dont exceptionnel</i>		-	-	-	

La position globale de change, calculée devise par devise, fait ressortir une perte latente de 677 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Cette perte a été comptabilisée en provisions pour risques.

La position globale de change, calculée devise par devise, fait ressortir une perte latente de 327 milliers d'euros au 31 décembre 2023. Cette perte a été comptabilisée en provisions pour risques.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 2 017 376 euros au 31 décembre 2024 contre 1 962 809 euros au 31 décembre 2023.

Les produits constatés d'avance concernent principalement des contrats de service, de maintenance ou de cloud, facturés sur l'exercice 2024 ou sur les exercices antérieurs mais qui s'étalent sur plusieurs exercices.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

	<i>France</i>	<i>Export</i>	2024	2023
			Total	Total
Ventes de produits	895 839	3 899 920	4 795 759	5 205 976
Ventes de services	1 034 244	3 465 899	4 500 143	6 664 082
Produits des activités annexes	6 785	3 375 573	3 382 358	3 463 405
TOTAL	1 936 869	10 741 392	12 678 260	15 333 463

Les produits d'activités annexes correspondent principalement aux refacturations de frais et services aux filiales.

□ REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN FONCTION DE LA LOCALISATION DU CLIENT FINAL

- France : 1 936 869 euros
- EMEA : 6 310 571 euros
- Asie : 775 531 euros
- Amériques : 3 655 280 euros

NOTE 11 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Résultat exceptionnel	Produits	Charges
Opérations de gestion		
Amendes et pénalités	-	(3 086)
Dettes prescrites	904	(1 387)
Opérations de capital		
Malis et Bonis sur rachats d'actions	-	(19 139)
Cessions d'éléments d'actif	-	(23 604)
Autres produits et charges exceptionnels		
Participations au financement CSP	-	(19 804)
TOTAL	904	(67 021)

NOTE 12 : VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	Avant impôt			Impôt correspondant	Net après impôt
	Comptable	Décalages fiscaux	Fiscal		
Résultat courant avant impôt	(2 196 088)	402 822	(1 793 266)		(2 196 088)
Résultat exceptionnel	(66 117)	-	(66 117)		(66 117)
Retenue à la source	(11 595)	11 595	-		(11 595)
Crédit impôt recherche	1 057 378	(1 057 378)	-		1 057 378
Total	(1 216 422)	(642 962)	(1 859 383)		- (1 216 422)

NOTE 13 : ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS (AU TAUX DE DROIT COMMUN)

SITUATION FISCALE LATENTE	Début d'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement						
Provision pour risques de change	-	326 940	326 940	677 059	-	677 059
Effort à la construction	-	25 039	25 039	19 461	-	19 461
Charges déduites / produits imposés fiscalement et non encore comptabilisées						
Ecarts de conversion actif	326 940	-	307 174	326 940	307 174	-
Ecarts de conversion passif	-	61 246	61 246	465 224	-	465 224
TOTAL	326 940	413 225	720 399	1 488 683	307 174	1 161 743
Eléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement	24 915 196	-	1 859 383	-	26 774 580	-

4. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	31/12/2024	31/12/2023
Engagements financiers		
Créances cédées non échues	2 328 263	2 821 475
Autres engagements		
Engagements en matière de pensions, retraites et assim.	220 469	217 876
TOTAL	2 548 732	3 039 351

Engagements reçus	31/12/2023	31/12/2023
Engagements financiers		
<i>Fonds de Prêts Participatifs Relance Bpifrance</i>	1 710 000	1 710 000
<i>Fonds National de Garantie Prêt pour l'innovation sur prêt Bpifrance</i>	-	-
<i>Fonds Européen d'Investissement sur prêt Bpifrance</i>	-	-
TOTAL	1 710 000	1 710 000

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	3,38%	3,51%
Age de départ à la retraite	64	64
Modalités de départs	Départ volontaire	Départ volontaire
Taux d'inflation	2%	2%
Taux de charges sociales	45%	45%
Taux de progression des salaires	3%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 15% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante	Taux moyen de 15% lissé par classe d'âge en fonction d'une courbe décroissante
Tables de mortalité	INSEE 2016-2018	INSEE 2016-2018

ENGAGEMENTS DE PAIEMENTS FUTURS

Engagements de paiements futurs	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location immobilière simple	2 334 228	391 189	1 509 877	433 162
Contrat de location mobilière	25 194	20 346	4 848	-
TOTAL	2 359 423	411 535	1 514 725	433 162

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs ou qui pourraient le devenir dans le futur.

NOTE 15 : REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération des dirigeants	2024	2023
Rémunérations au titre de mandats	60 000	60 000
Rémunérations au titre de contrats de travail	126 000	127 634
TOTAL	186 000	187 634

NOTE 16 : EFFECTIF MOYEN

Effectifs moyens	Personnel salarié
Cadres	71
Employés, Technicien et Agents de maîtrise	4
TOTAL	75

NOTE 17 : HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisé en charges au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 45 000 euros.

	31/12/2024	31/12/2023	
	Poulin Retout & Associés	Ernst & Young	Poulin Retout & Associés
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels	45 000	26 500	25 000
TOTAL	45 000	26 500	25 000



Poulin Retout & Associés

Hubert POULIN
Jean-Paul RETOUT

WITBE

Société anonyme au capital de 2 182 567 €
Siège social : 18-22 rue d'Arras, Bâtiment A11, 92000 NANTERRE
R.C.S : 430 104 414 R.C.S. Nanterre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris - Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

160, rue Montmartre - 75002 PARIS - Tél. : 01 55 80 70 20 - Fax : 01 55 80 70 29

Bureau secondaire : 53, boulevard Victor-Hugo - 78300 POISSY - Tél. : 01 39 79 05 77 - Fax : 01 39 79 04 99
contact@poulinretout.fr - www.retout.fr

S.A.R.L. au capital de 516.000 Euros - R.C.S. Paris B 454 008 996 - Code A.P.E. 6920 Z - T.V.A. FR45454008996

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la Société Anonyme WITBE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société WITBE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 avril 2025

Le Commissaire aux comptes
POULIN RETOUT & ASSOCIES



Hubert POULIN

Associé - Commissaire aux comptes



Poulin Retout & Associés

Hubert POULIN
Jean-Paul RETOUT

WITBE

Société anonyme au capital de 2 182 567 €
Siège social : 18-22 rue d'Arras, Bâtiment A11, 92000 NANTERRE
R.C.S : 430 104 414 R.C.S. Nanterre

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2024

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris - Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

160, rue Montmartre - 75002 PARIS - Tél. : 01 55 80 70 20 - Fax : 01 55 80 70 29

Bureau secondaire : 53, boulevard Victor-Hugo - 78300 POISSY - Tél. : 01 39 79 05 77 - Fax : 01 39 79 04 99
contact@poulinretout.fr - www.retout.fr

S.A.R.L. au capital de 516.000 Euros - R.C.S. Paris B 454 008 996 - Code A.P.E. 6920 Z - T.V.A. FR45454008996

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

A l'Assemblée Générale de la société WITBE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Avec M. Paul Rolland, administrateur de votre société

a) Nature et objet

Contrat de travail

Le contrat de travail de M. Paul Rolland, administrateur de votre société, s'est poursuivi cours de l'exercice écoulé.

b) Nature et objet

Avenant au contrat de travail

Votre conseil d'administration du 22 avril 2024 a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail de M. Paul Rolland, administrateur de votre société, afin de reconduire sa prime d'intéressement pour 2024.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : la reconduction de la prime d'intéressement de M. Paul Rolland est justifiée dans la mesure où elle devrait accroître l'implication de ce dernier dans la bonne marche des affaires sociales.

Fait à Paris, le 29 avril 2025,

Le Commissaire aux comptes
POULIN RETOUT & ASSOCIES


Hubert POULIN
Associé - Commissaire aux comptes



Poulin Retout & Associés

Hubert POULIN
Jean-Paul RETOUT

WITBE

Société anonyme au capital de 2 182 567 €

Siège social : 18-22 rue d'Arras – Bâtiment A11 - 92000 NANTERRE

R.C.S : Nanterre 430 104 414

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans
le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global
des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice
clos le 31 décembre 2024

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris - Ile de France et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris

160, rue Montmartre - 75002 PARIS - Tél. : 01 55 80 70 20 - Fax : 01 55 80 70 29

Bureau secondaire : 53, boulevard Victor-Hugo - 78300 POISSY - Tél. : 01 39 79 05 77 - Fax : 01 39 79 04 99
contact@poulinretout.fr - www.retout.fr

S.A.R.L. au capital de 516.000 Euros - R.C.S. Paris B 454 008 996 - Code A.P.E. 6920 Z - T.V.A. FR45454008996

WITBE**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024**

À l'assemblée générale de la Société Anonyme WITBE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Présidente-Directrice générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 907 792 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Fait à Paris, le 29 avril 2025

Le Commissaire aux comptes

POULIN RETOUT & ASSOCIES



Hubert POULIN

Associé - Commissaire aux comptes



Witbe S.A

18-22 Rue d'Arras – Bat. A11
92000 Nanterre
France

www.witbe.net
info@witbe.net

Tel. : +33 (0)1 47 67 77 77

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS
PREVUE A L'ARTICLE L.225-115-4°
DU CODE DE COMMERCE**

Le montant global des sommes versées (rémunérations directes ou indirectes) aux cinq personnes les mieux rémunérées de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ressort à la somme de 907 791,51 euros.

Fait à Nanterre,
Le 25 Avril 2025,

La Présidente-Directrice Générale

Paris – New-York – San Francisco – Montréal – Londres – Singapour – Hong-Kong – Lisbonne

SA au capital de 2 182 566,50 € – RCS Nanterre B 436 104 414 – APE 5629C – TVA : VAT FR 44 300 104 414 – Céreba : Element GmbH : FR0013143672 ALVIT



WITBE, S.A.
18-22 rue d'Arras
Bâtiment A11
92000 NANTERRE